



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Déclaration du général Prem Tinsulanonda, premier ministre du Royaume de Thaïlande	495
Déclaration de M. Al-Thani (Qatar)	498
Déclaration de M. Castillo-Valdés (Guatemala)	500
Déclaration de M. Tueni (Liban)	504
Déclaration de M. Al-Thawr (Yémen)	508
Déclaration de M. Jameel (Maldives)	511
Déclaration de M. Moussavi (Iran)	513

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration de Son Excellence le général Prem Tinsulanonda, premier ministre de Thaïlande.

2. Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui souhaiter la bienvenue aux Nations Unies et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

3. M. TINSULANONDA (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est véritablement un grand honneur pour moi d'être le premier Premier Ministre de Thaïlande à prendre la parole devant cette assemblée. Je suis ici, au nom du peuple de Thaïlande, pour rendre un hommage mérité aux Nations Unies et à leurs réalisations. Nous le faisons, fidèles au mandat de notre histoire, qui est celle d'une nation souveraine engagée de longue date à l'égard des idéaux de paix, de coopération et d'harmonie internationales, d'une nation décidée à jouer son rôle et à honorer ses obligations en tant que membre de la communauté des Etats conscient de ses responsabilités, qu'il s'agisse d'obligations de paix et de sécurité ou d'obligations d'ordre économique, social ou humanitaire. Ce qui n'est pas moins important, c'est que nous sommes une nation réellement reconnaissante du degré d'ordre international déjà atteint au lieu de l'anarchie qui aurait pu se produire si les Nations Unies n'avaient pas maintes et maintes fois refusé de céder sur les principes.

4. Malgré les limitations qui sont celles de l'Organisation à l'étape actuelle de son développement, le peuple de Thaïlande, qui est l'un des peuples des Nations Unies, se joint à moi pour vous réaffirmer, Monsieur le Président, notre fidèle engagement envers les Nations Unies. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation pour le rôle directeur qu'elle joue dans la recherche de solutions aux problèmes de notre région et pour l'influence vitale qu'elle exerce pour que notre partie du monde se voie épargner une grande tragédie humaine. Avant tout, nous réaffirmons notre foi dans les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et nous nous engageons à coopérer constamment avec tous les Etats Membres épris de paix et avec l'Organisation elle-même. Le peuple de Thaïlande déclare cela pleinement convaincu et tout à fait conscient de son mandat historique.

5. Monsieur le Président, à cette occasion, j'ai donc l'honneur de vous adresser, au nom de ma délégation et en mon nom, nos salutations les plus cordiales et nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de la présente session de l'Assemblée générale. C'est un grand plaisir pour nous que de voir nos délibérations, en présence d'un ordre du jour extrêmement chargé et dans des circonstances très difficiles, présidées par un diplomate aussi expérimenté et un internationaliste aussi convaincu que vous-même. Nous sommes également très heureux de voir un président qui vient d'un pays avec lequel la Thaïlande entretient des relations cordiales, un pays qui, comme nous, est un Etat d'Asie et membre du tiers monde. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, nos travaux seront couronnés de succès.

6. Je voudrais également rendre un chaleureux hommage à M. Rüdiger von Wechmar, président de la trente-cinquième session, pour la sagesse politique avec laquelle il a guidé les travaux de cette session et des sessions extraordinaires. Notre organisation a connu une année riche en événements et a plus que jamais compté sur l'Assemblée générale comme instance permettant d'examiner diverses questions importantes. M. von Wechmar nous a dirigés comme il se devait et s'est acquitté de ses tâches de manière remarquable. Il s'est acquis notre profonde gratitude.

7. La délégation de la Thaïlande est très heureuse de voir deux nouveaux Etats Membres occuper leurs places légitimes à la présente session de l'Assemblée générale : le Belize et Vanuatu. Nous adressons à leurs délégations respectives nos sincères félicitations et nous transmettons à leurs populations nos bons vœux de même que les salutations chaleureuses et amicales du peuple thaïlandais.

8. C'était un bonheur pour notre organisation d'avoir pour Secrétaire général M. Kurt Waldheim, surtout pendant l'année écoulée. La sensibilité et le tact avec lesquels il a traité les problèmes mondiaux de même que les efforts qu'il a déployés et l'abnégation dont il a fait preuve dans l'intérêt de l'Organisation lui ont valu l'admiration et le respect profonds du Gouvernement et du peuple de Thaïlande.

9. Malgré ses efforts inlassables cependant, de nombreuses questions critiques et complexes persistent dans différentes parties du monde. Bien que les gouvernements, dans leur sagesse, aient jugé bon de maintenir certaines questions en dehors du cadre des Nations Unies, il est néanmoins impossible d'énumérer tous les problèmes importants portés à l'attention de l'Organisation mondiale. Un rapide coup d'œil sur l'ordre du jour suffit pour donner une idée des espérances que le monde place dans l'Organisation et son secrétaire général. Il est peut-être exact de dire également que de nombreux points subsistent à l'ordre du jour parce qu'ils échappent à toute solution. Cela n'aggrave pas seulement le fardeau de l'Organisation mais accentue aussi le sentiment de frustration que nous partageons tous.

10. La huitième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, consacrée à la question de Namibie, qui s'est récemment achevée, a une fois de plus attiré l'attention du monde sur un important problème dont les Nations Unies s'occupent depuis leur fondation. A ce propos, l'Afrique du Sud continue de nier les droits et aspirations légitimes du peuple namibien; elle occupe illégalement la

Namibie et se sert de ce territoire comme tremplin pour lancer des actes d'agression contre ses voisins. La politique constante de la Thaïlande vise à exiger que l'Afrique du Sud mette fin à ses actes illégaux et qu'elle se retire complètement du territoire tout entier de la Namibie dans les plus brefs délais possibles, afin de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination. C'est pourquoi la Thaïlande a été heureuse d'appuyer la proposition du groupe des Etats d'Afrique en vue de convoquer la session extraordinaire d'urgence et aussi de donner un soutien accru, au cours de cette session, à la digne cause de la liberté et de l'indépendance de la Namibie. Comme la Thaïlande s'est scrupuleusement conformée aux résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies sur la question, et qu'elle impose volontairement depuis plusieurs années déjà un embargo commercial à l'encontre de Pretoria, ma délégation a voté pour la résolution ES-8/2 de l'Assemblée générale et pour l'appel en vue d'imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

11. La Thaïlande tient à demander une fois de plus avec force que le groupe de contact occidental reprenne ses efforts pour aboutir à une mise en œuvre inconditionnelle du plan des Nations Unies sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Si une solution pacifique sur la base convenue par toutes les parties est de nouveau différée, alors l'autre option, celle de la lutte armée intensifiée, sous la direction reconnue de la South West Africa People's Organization [SWAPO], sera de plus en plus reconnue en tant que seule solution viable.

12. Un autre problème qui préoccupe beaucoup l'Organisation depuis ses origines est la situation au Moyen-Orient. La septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, sur la question de Palestine en juillet 1980, les récentes attaques aériennes contre les installations nucléaires de l'Iraq et les agglomérations du Liban par les avions militaires israéliens et la guerre prolongée entre l'Iraq et l'Iraq constituent de nouvelles manifestations de la situation inquiétante au Moyen-Orient. Le peuple palestinien continue de souffrir du déni de son droit à l'autodétermination et Israël continue d'occuper des territoires arabes et de mépriser les résolutions pertinentes des Nations Unies. La Thaïlande se joint à la communauté internationale pour réaffirmer qu'Israël doit se retirer des territoires arabes qu'il occupe depuis la guerre de 1967 et s'abstenir, entre-temps, de toute mesure destinée à perpétuer sa présence. La Thaïlande est convaincue qu'une solution juste et durable du conflit arabo-israélien doit avoir pour base la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en reconnaissant dûment les droits inaliénables du peuple palestinien de même que le droit indéniable d'Israël d'exister.

13. Les deux situations dont je viens de parler ont pour origine le déni du droit à l'autodétermination du peuple namibien et du peuple palestinien, respectivement. Tant que l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et celle des territoires arabes par Israël se poursuivront, il y aura menace à la paix et à la sécurité internationales. La rivalité entre les grandes puissances sera exacerbée, compliquant plus encore la recherche d'une solution pacifique. De telles situations peuvent constituer parfois, pour les petites puissances et surtout pour celles qui sont proches du théâtre du conflit, un défi d'apporter leur contribution pour arrêter l'escalade de la crise. Ce faisant, elles doivent agir sur la base des principes de la Charte des Nations Unies pour protéger leurs propres intérêts vitaux. Ce rôle de courtier, en quelque sorte, a été assumé, notamment, par les membres non permanents du Conseil de sécurité et s'est révélé non seulement utile mais a été quelquefois le seul moyen d'éviter une catastrophe.

14. Dans deux autres zones de crises, l'Afghanistan et le Kampuchea, les petits pays ont également des rôles cons-

tructifs à jouer, en particulier ceux qui se trouvent près des scènes du conflit.

15. En Afghanistan, la situation met directement en cause une grande puissance du fait de son intervention armée et de l'occupation du pays, provoquant des tensions et des rivalités croissantes. Alors que les pays islamiques sont tout à fait décidés à atténuer cette rivalité, ils sont conscients de la question réelle, à savoir que l'occupation étrangère prive le peuple afghan de son droit à l'autodétermination. La position de la Thaïlande consiste à appuyer sans réserve le droit du peuple afghan à décider de son avenir, sans ingérence ni coercition extérieures. De ce point de vue, la Thaïlande, comme d'autres pays, préconise le retrait total des forces étrangères d'Afghanistan et demande aussi le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du statut d'Etat non aligné de l'Afghanistan par tous les intéressés.

16. En Asie du Sud-Est, la situation au Kampuchea continue de préoccuper sérieusement non seulement la Thaïlande, qui est en première ligne, mais aussi la communauté internationale. L'invasion étrangère et l'occupation illégale de ce pays non aligné ont perturbé la coopération croissante entre les pays de l'Asie du Sud-Est et provoqué un engagement et une rivalité plus intenses des grandes puissances. Par conséquent, tant que le problème du Kampuchea restera sans solution, la proposition des cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] de créer une zone de paix en Asie du Sud-Est¹ ne pourra pas avoir de suite. Cependant, ma délégation croit qu'il est encore temps d'essayer d'inverser cette situation regrettable. Voilà pourquoi les pays de l'ANASE se sont évertués, avec d'autres nations du monde éprises de paix, à apporter au problème du Kampuchea un règlement pacifique global.

17. La Thaïlande est très satisfaite de l'aboutissement de la Conférence internationale sur le Kampuchea, que le Secrétaire général avait convoquée à New York en juillet dernier.

18. La Conférence a adopté la Déclaration sur le Kampuchea et une résolution sur le Kampuchea², réaffirmant des principes fondamentaux et fournissant un cadre raisonnable pour un règlement politique global, énonçant aussi certaines modalités d'une solution juste et durable du problème kampuchéen. Dans la Déclaration, adoptée par consensus, la Conférence a pris acte des conséquences internationales graves qu'a suscitées la situation au Kampuchea, notamment l'escalade de la tension en Asie du Sud-Est et, en conséquence, l'engagement des grandes puissances. La Conférence a réaffirmé sa conviction que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, le rétablissement de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et l'engagement de tous les Etats de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea sont les principaux éléments de toute solution juste et durable du problème kampuchéen. La Conférence a souligné que le Kampuchea, comme tout autre pays, a le droit d'être indépendant et souverain, à l'abri de toute menace et de toute intervention armée extérieure, et de poursuivre librement son propre développement en vue d'apporter à son peuple une vie meilleure, dans un climat de paix, de stabilité et de plein respect des droits de l'homme. A cette fin, la Conférence a demandé l'ouverture de négociations sur divers points importants : cessez-le-feu; retrait de toutes les forces étrangères, sous surveillance des Nations Unies; adoption de mesures propres à assurer la paix et l'ordre au Kampuchea; et organisation d'élections libres, sous surveillance des Nations Unies. La Conférence a également jugé qu'il était indispensable de parvenir à un accord sur des arrangements propres à garantir le respect du résultat des élections libres par toutes les parties, ainsi qu'à d'autres accords entre les Etats intéressés pour instaurer au Kampuchea une situation pacifique et stable.

19. Dans la résolution sur le Kampuchea, également adoptée par consensus, un comité spécial a été créé pour aider la Conférence et entreprendre des missions où le besoin s'en ferait sentir en vue de réaliser cet objectif important. Le Comité spécial a déjà tenu une réunion officieuse au Siège des Nations Unies, à New York, et a convenu que sa première réunion officielle aurait lieu pendant la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que le Comité spécial en général et chacun de ses membres en particulier joueront un rôle utile dans l'exercice du mandat qui leur est confié.

20. La Thaïlande estime que la communauté internationale a une dette de reconnaissance envers M. Willibald Pahr, président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, pour la manière dont il a dirigé les travaux de cette dernière, ainsi qu'envers le Secrétaire général qui a convoqué la Conférence après des consultations très intenses et des préparatifs minutieux. Les résultats de la Conférence, à laquelle ont assisté une écrasante majorité d'Etats Membres, représentent un début constructif dans la recherche commune d'une solution pacifique du conflit au Kampuchea, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation. Ma délégation espère que l'Assemblée générale entérinera cette année ces résultats et qu'elle commencera à œuvrer sur cette base raisonnable.

21. L'une des conséquences les plus tragiques découlant du conflit kampuchéen et des récents combats qui ont eu lieu dans d'autres Etats indochinois est celle du problème des réfugiés indochinois. Il y a aujourd'hui un demi-million d'Indochinois déplacés, en provenance du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam, qui se trouvent dans les centres de transit de Thaïlande et dans des campements situés le long de la frontière kampuchéo-thaïlandaise. Cette tragédie humaine cause bien des souffrances et crée des problèmes internes et externes pour la Thaïlande. Grâce à l'assistance internationale, il a été quelque peu remédié à ces problèmes mais cette situation pour laquelle aucune solution n'a encore été trouvée exige de la part de la communauté internationale une assistance prolongée. La situation économique et sociale de la Thaïlande ne permettra ni au gouvernement ni au peuple thaïlandais d'assumer indéfiniment cet écrasant fardeau. Il convient de reconnaître qu'il s'agit là d'un problème international dont la solution définitive dépend d'un règlement politique d'ensemble, notamment en ce qui concerne le conflit kampuchéen. C'est une des raisons pour lesquelles mon gouvernement n'a ménagé aucun effort en vue de parvenir à une solution pacifique du problème au Kampuchea. Une fois de plus, nous engageons tous les membres de la communauté mondiale à appuyer nos efforts, et, en attendant ce règlement et le retour des réfugiés dans leurs foyers, les programmes internationaux d'assistance aux Indochinois réfugiés en Thaïlande et le long de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande devraient se poursuivre. Entre-temps, je renouvelle notre sincère reconnaissance pour l'appui reçu à cet égard de la part du Secrétaire général et de son représentant spécial, des diverses institutions des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge, de tous les organismes bénévoles intéressés, ainsi que de la part des gouvernements donateurs et de leurs généreuses populations.

22. En offrant un refuge temporaire aux personnes déplacées d'Indochine, la Thaïlande a donné un exemple de sa politique humaine, qui se manifeste dans un autre domaine important : la campagne d'éradication des problèmes de la toxicomanie et du trafic illégal des stupéfiants. Là encore, la coopération entre la Thaïlande et d'autres pays tant de la région que d'ailleurs revêt une importance capitale. Le Gouvernement royal de Thaïlande a donc conclu des accords avec les Nations Unies et d'autres pays intéressés afin de tirer un maximum d'effets de ces programmes anti-

stupéfiants. Encore que la culture du pavot soit relativement limitée en Thaïlande, mon gouvernement, se fondant sur les projets de Sa Majesté le roi, a entrepris un programme à grand échelle sur le remplacement des cultures dans les zones tribales des collines de la Thaïlande du Nord, avec l'aide et l'appui financier des Nations Unies et de certains gouvernements amis. Le vrai problème, toutefois, est celui du trafic de l'héroïne et d'autres dérivés à travers des zones impénétrables et des montagnes inaccessibles en Thaïlande et au-delà. Il n'est pas simple, pour des pays dont les revenus sont limités, d'interdire le trafic des stupéfiants dans des parties reculées de leur territoire. Cependant, la coopération internationale, à laquelle contribue mon gouvernement avec dévouement et sérieux, a donné à ce jour des résultats encourageants; elle doit donc être renforcée si l'on veut préserver l'humanité des dangers que pose l'abus des stupéfiants.

23. L'aptitude des petits pays à mener à bien leur politique et leurs programmes est limitée en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour venir à bout des problèmes pressants dans les domaines économique et social. Le sort de pays moins développés, qui rencontrent les mêmes problèmes et se trouvent dans la même situation, est inscrit depuis longtemps à l'ordre du jour mondial. En fait, près de 80 p. 100 du budget total du système des Nations Unies sont consacrés à des tâches relevant du développement économique et social. Cependant, plus de 800 millions d'êtres humains continuent de vivre dans une pauvreté absolue sur la planète. L'ironie veut que d'ici la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement le nombre de ces êtres humains aura dépassé le milliard.

24. Simultanément, les dépenses mondiales consacrées chaque année aux armements ont atteint 500 milliards de dollars et ne semblent pas être en voie de diminution. A cet égard, ma délégation espère que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en mars-avril de l'année prochaine, parviendra à atteindre certains de ses objectifs.

25. L'augmentation des dépenses affectées aux armements est symptomatique d'un monde troublé, et de l'inquiétude qui en résulte, quant à la sécurité nationale. Il est indispensable d'éliminer les causes profondes des conflits internationaux afin de diminuer les dangers qu'ils entraînent et de libérer des ressources plus importantes à des fins constructives. Parmi les causes fondamentales de conflits figurent les disparités économiques et l'exploitation qui prédomine parmi les nations. Ainsi se trouve bouclé le cercle vicieux et nous devons déployer des efforts inlassables pour rompre ce cercle de pauvreté qui sévit dans la plus grande partie du monde.

26. La Thaïlande, pays en développement, fait partie du tiers monde. Des circonstances extérieures ont certes contraint mon gouvernement à accroître ses dépenses relatives à la défense, mais il n'en reste pas moins que la plus grande partie du budget national est réservée au développement économique et social, surtout celui des régions rurales du pays. Le cinquième plan économique 1982-1986 vise à maintenir le taux de croissance de notre économie, en termes réels, aux environs de 6 à 7 p. 100 par an. Au cours de la décennie écoulée, le taux de croissance moyen de plus de 7 p. 100 est l'indication du niveau de ses réalisations économiques, en dépit des problèmes économiques mondiaux et de la grave crise de l'énergie. Des problèmes nouveaux et imprévus ont cependant surgi, tels que le problème des réfugiés et les incidences d'un taux de croissance démographique d'environ 2,5 p. 100 par an. Le fait d'être tributaires des importations de pétrole constitue également un lourd fardeau pour notre économie, bien que ce fardeau se trouve progressivement allégé, grâce à la disponibilité du gaz naturel, le long du littoral, et d'autres sources d'énergie

nouvelles et renouvelables, à l'intérieur du pays. En outre, étant donné que la plupart de nos produits de base destinés à l'exportation se trouvent affectés par les fluctuations des prix et les barrières commerciales qu'imposent les pays industrialisés, nous avons connu une détérioration des termes de l'échange. C'est pourquoi nos efforts internes doivent être complétés par des mesures appropriées prises dans les instances internationales, surtout par l'instauration d'un nouvel ordre économique international et par la mise en œuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Une coopération plus étroite, dans les domaines économique et technique, entre les pays en développement eux-mêmes, peut également offrir de nouvelles possibilités et apporter une solution de rechange viable.

27. L'interdépendance des pays est une réalité et non un simple slogan. C'est à leurs risques et périls que les nations peuvent se permettre d'ignorer cette réalité. Les grands problèmes, eux aussi, sont interdépendants, que ce soit dans les domaines du commerce, des investissements, de la technologie, des finances ou du développement. Pour résoudre ces problèmes il faut une véritable unité de vues au niveau mondial. L'interdépendance des problèmes signifie également qu'on ne peut fragmenter les intérêts et les préoccupations. Autrement dit, pour façonner un nouveau cadre économique, une méthode d'approche commune et globale s'impose. Le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international a été inspiré par la prise de conscience des changements dynamiques considérables qui, déjà, affectent l'ensemble de la situation économique internationale. Le nouvel ordre devait effectuer ces changements, d'une manière générale et intégrée, afin d'éviter les conséquences néfastes qu'entraîneraient des changements non programmés.

28. Néanmoins, la dernière des chances — qui étaient déjà minces — pour poursuivre un dialogue soutenu et constructif au niveau mondial, entre pays développés et pays en développement, a été perdue lorsque les efforts en vue du lancement d'une nouvelle série de négociations globales ont échoué, tant à la onzième session extraordinaire qu'à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Les efforts poursuivis par le Groupe des 77 et bon nombre de leurs amis pour assurer quelque progrès se sont heurtés à des manœuvres dilatoires diverses. La résolution 34/138 a été adoptée par consensus en cette assemblée, il y a deux ans maintenant. Jusqu'à présent, seul un nom — Conférence des Nations Unies pour les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement — a fait l'objet d'un accord.

29. Malgré les tendances décourageantes de la coopération économique internationale, à l'heure actuelle, la Thaïlande reste disposée à jouer le rôle constructif qui a toujours été le sien dans les diverses instances des Nations Unies. La politique de mon gouvernement demande une coopération plus grande avec les autres pays en développement pour essayer de donner à nos peuples respectifs une vie meilleure et une dignité plus grande. Nous continuerons à jouer notre rôle pour que puissent, enfin, être réalisés les nobles objectifs d'une économie mondiale restructurée.

30. Nous nourrissons le fervent espoir qu'après la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui aura lieu à Cancún prochainement, toutes les parties intéressées seront plus disposées et prêtes à reprendre les négociations internationales et à adopter dans diverses instances des mesures concrètes concernant, par exemple, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur la base du Programme d'action et des résolutions adoptés à la conférence des Nations Unies sur ce sujet, tenue à Nairobi en août dernier³, la science et la technique au service du développement et les questions en suspens à la troisième Confé-

rence des Nations Unies sur le droit de la mer. En ce qui concerne toutes ces questions, ma délégation voudrait engager les pays industrialisés à entendre la voix de la raison et à faire preuve de la lucidité suffisante pour comprendre que c'est l'humanité tout entière qui sera en définitive bénéficiaire. Le monde ne peut survivre à un holocauste nucléaire. Il ne peut pas non plus survivre à une lutte d'épuisement entre la minorité riche et l'écrasante majorité pauvre. La communauté humaine doit savoir s'élever au-dessus de ses intérêts égoïstes. Les Nations Unies peuvent encore constituer pour les gouvernements une instance utile et un cadre approprié non seulement pour identifier les questions et faire porter sur elles l'attention du monde entier, mais aussi pour rechercher à ces problèmes des solutions pacifiques. Moyennant la bonne volonté et le désir politique nécessaires, les Etats pourront surmonter leurs divergences dans l'intérêt de tous. Et la Thaïlande ne sera assurément pas en reste.

31. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la Thaïlande pour l'importante déclaration qu'il vient de faire.

32. M. AL-THANI (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de cette trente-sixième session de l'Assemblée générale. Cette élection est indubitablement le témoignage de la grande confiance que nous avons en votre habileté et votre vaste expérience qui vous désignent tout particulièrement pour guider nos travaux vers le succès auquel nous aspirons tous.

33. Je veux dire également combien nous nous félicitons de la contribution positive faite par votre prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, représentant de la République fédérale d'Allemagne, qui a si bien su diriger les débats de la précédente session. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général; je le remercie des sincères et inlassables efforts qu'il déploie pour affirmer le rôle des Nations Unies et en augmenter l'efficacité pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la réalisation de la justice pour tous les peuples du monde.

34. Ma délégation souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Etats, le Belize et Vanuatu, à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Tout comme les autres Membres de cette organisation internationale, nous espérons que ces deux pays contribueront au bien général de la communauté mondiale.

35. L'Etat du Qatar est fermement attaché à la règle du droit et à la recherche active du maintien de la sécurité mondiale. C'est pourquoi nous en appelons aux grandes puissances pour qu'elles renoncent à la politique de l'hégémonie et de la force qu'elles pratiquent. Mon pays est contre la reprise de la course aux armements qui entraîne l'affrontement, le retour à la politique de la guerre froide, l'accroissement de la tension dans les relations internationales, la création de blocs et d'alliances et constitue une menace pour la paix et la sécurité dans de nombreuses parties du monde. Mon pays souscrit à l'appel pour le désarmement qui a été lancé et espère beaucoup que des progrès concrets pourront être enregistrés dans ce domaine. Nous souhaitons vivement aussi que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement soit fructueuse.

36. Le renchérissement de la rivalité entre les grandes puissances, et particulièrement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, de même que la présence de leur flotte militaire dans l'océan Indien et la mer d'Arabie mettent en danger la stabilité dans notre région et l'indépendance de ses Etats. On invoque la rupture de la sécurité pour justifier une présence militaire étrangère dans cette région; mais ce ne sont là que mensonges et prétextes. Le but de cette présence n'est pas de protéger la région et de préserver son indépendance,

mais bien plutôt de tendre à se rapprocher des positions de l'adversaire.

37. Aussi rejetons-nous catégoriquement ces justifications. Nous nous efforçons d'éviter que cette région devienne une arène où s'affronteront les superpuissances et, partant, nous œuvrons pour garantir une réelle sécurité pour nous-mêmes. La dernière réunion des Etats arabes du Golfe et l'accord qu'ils ont conclu pour la création du Conseil de coopération du Golfe prouvent au monde que nos Etats savent où sont leurs intérêts communs et qu'ils veulent par-dessus tout maintenir leur sécurité et leur stabilité.

38. Mon gouvernement voit avec une profonde tristesse se poursuivre les hostilités entre deux voisins, l'Iraq et l'Iran. Nous considérons que c'est là une blessure ouverte qui affecte toute la région. Nous souhaitons vivement que les hostilités cessent le plus tôt possible de façon que le sang ne soit plus versé et que les énergies et les efforts des deux Etats soient mis au service de leur reconstruction, de leur développement et de leur bien-être. Nous pensons que les efforts pacifiques de l'Organisation de la Conférence islamique, ceux des Nations Unies et du mouvement des pays non alignés devraient reprendre pour garantir un cessez-le-feu entre les deux pays et trouver une solution pacifique au conflit qui les oppose. Nous espérons sincèrement que ces efforts seront couronnés de succès, que cette guerre prendra fin et que seront garanties la stabilité et la paix dans la région.

39. Il va sans dire que la sécurité et la stabilité de la région du Golfe sont organiquement liées à la sécurité au Moyen-Orient dont elle fait partie intégrante. Il va sans dire aussi que la Palestine est au cœur même de la question du Moyen-Orient et que, parallèlement, la paix ne pourra être maintenue dans cette région névralgique du monde si l'on ne trouve pas une solution juste à cette question. Cette solution réside dans le droit du peuple palestinien à retrouver son foyer, à exercer son droit à l'autodétermination dans son territoire national, sous la conduite de son seul et authentique représentant, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP].

40. Israël a déraciné le peuple arabe de Palestine de sa patrie, ce qui l'a conduit à se disperser à travers le monde; Israël a commis des actes d'agression répétés contre les Etats arabes souverains, comme le bombardement récent du Liban et des installations nucléaires iraqiennes; Israël occupe des territoires par la force. Tout cela prouve amplement ce que sont les desseins d'Israël et démontre que ce pays est une entité coloniale, militaire, colonisatrice et expansionniste qui cherche à devenir la puissance qui dominera la région de manière exclusive et le prête-nom de certaines politiques internationales. La signature du prétendu Accord de coopération stratégique entre les Etats-Unis et Israël prouve de façon irréfutable comment Israël envisage la dépendance politique. La grave menace qui pèse sur tous les pays arabes est bien évidemment la conséquence d'une telle politique.

M. Shahi (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

41. Nous demandons aux Etats-Unis d'Amérique — une superpuissance — d'examiner cette question sous l'angle de la paix internationale. Dans ses relations extérieures, ce pays devrait tenir compte du fait que ses propres intérêts sont liés à ceux des pays arabes, de façon à créer des relations parallèles et équilibrées qui, en fin de compte, aboutiraient à la paix et à la sécurité dans cette région très sensible du monde. Notre but est l'instauration d'une paix juste au Moyen-Orient et l'accès au progrès et à la prospérité pour les peuples de la région afin de leur permettre de contribuer à la paix et au bien-être du monde entier. Inspiré par ce noble objectif, l'Etat du Qatar appuie sans réserve l'initiative du prince Fahd ibn Abdul Aziz⁴, prince héritier du royaume fraternel d'Arabie saoudite, visant à résoudre le

problème du Moyen-Orient. Il considère cette initiative comme une base positive de règlement et espère que la communauté internationale l'appuiera de tout cœur dans l'intérêt du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité du monde.

42. Convaincu du droit des peuples à l'autodétermination et à la liberté, l'Etat du Qatar lance de nouveau un appel pour que les troupes soviétiques se retirent de l'Afghanistan et que le peuple afghan jouisse de son droit à l'autodétermination et choisisse librement son propre système.

43. Nous appuyons la lutte menée par le peuple de la Namibie pour l'indépendance. A cet égard, la communauté internationale doit assumer toutes ses responsabilités en exerçant des pressions sur le régime raciste de l'Afrique du Sud pour qu'il mette fin à ses pratiques racistes et mette en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous appuyons également la lutte de la majorité en Afrique du Sud. Nous dénonçons les pratiques racistes et la politique d'*apartheid* qui sont systématiquement appliquées par le régime raciste actuel, ainsi que les actes d'agression perpétrés constamment contre les Etats africains voisins. Des sanctions doivent être imposées contre ce régime raciste haïssable.

44. La situation qui règne en Asie du Sud-Est continue de nous inquiéter. C'est l'un des foyers de tension explosifs pour la communauté internationale. La situation au Kampuchea reste critique. Il faut trouver une solution acceptable qui — nous continuons de le penser — doit être dictée par le peuple kampuchéen lui-même, sans aucune ingérence de l'extérieur.

45. De même, la question coréenne devrait être résolue par la voie du dialogue entre les parties, sans aucune ingérence ni intervention, quelles qu'elles soient.

46. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général [A/36/1, sect. IV] pour ce qui a trait aux négociations en cours à Chypre; nous espérons sincèrement que ces efforts seront couronnés de succès dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales.

47. Depuis longtemps, la communauté internationale attend avec impatience la ratification d'un traité régissant les relations entre les Etats sur toutes les questions intéressant les mers. Nous sommes reconnaissants à notre organisation d'avoir adopté cette idée et d'avoir consacré beaucoup d'efforts à la rédaction de cette convention. Après ces efforts longs et laborieux, on avait pensé que la convention serait conclue cette année. Cependant, le nouveau gouvernement des Etats-Unis a changé la délégation de ce pays à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et la nouvelle délégation a demandé à réexaminer et à réévaluer les articles de la convention. De ce fait, la signature de la convention a été repoussée.

48. Ma délégation espère que ce processus de réexamen ne se prolongera pas démesurément et que l'accord sur la convention interviendra lors de la prochaine session de la Conférence qui doit se tenir à New York, en mars 1982, car cette convention ne peut que promouvoir le bien-être de tous les peuples de la terre.

49. La communauté internationale est aujourd'hui aux prises avec le défi que représentent les efforts qu'il faut déployer pour surmonter les crises économiques actuelles. Cette entreprise requiert tout d'abord l'accord sur l'identification précise des principaux problèmes économiques internationaux, puis des efforts concertés de la part de la communauté internationale pour leur faire face, mettre au point des programmes et formuler des propositions propres à les résoudre.

50. L'Etat du Qatar souhaite de nouveau appeler l'attention, en cette assemblée, sur les incidences économiques négatives qu'ont sur les pays en développement les politiques

économiques actuelles des pays développés dans le domaine du commerce international et des finances. Parmi ces incidences, les plus importantes sont : le déficit de la balance des paiements de la majorité des pays en développement, les déséquilibres financiers intérieurs, l'augmentation de l'inflation et l'aggravation du problème du chômage et la crise alimentaire.

51. La communauté internationale se doit de reconnaître que la détérioration persistante de la situation économique des pays en développement aura inévitablement des conséquences négatives sur l'économie des pays développés eux-mêmes.

52. Le courant d'assistance et de prêts des pays développés vers les pays en développement est actuellement loin d'atteindre l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies.

53. Bien que certains pays développés aient accepté, à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Paris le mois dernier, le principe selon lequel il convient de doubler l'aide au développement aux pays les moins avancés, cette source de satisfaction est affaiblie du fait que les besoins des pays en développement dépassent de beaucoup l'assistance reçue.

54. L'Etat du Qatar considère que la perte de la stabilité économique sur la scène internationale est lourde de menace pour la paix et la sécurité de bien des régions du monde. Il est indispensable que le dialogue Nord-Sud reprenne afin d'établir un nouvel ordre économique international, reposant sur la justice et l'équité, en trouvant le moyen de sortir des crises économiques actuelles et en rétrécissant le fossé qui sépare les Etats nantis des Etats pauvres.

55. Il est absolument nécessaire de trouver des formules applicables et efficaces pour développer les relations économiques actuelles et fixer des normes convenables pour organiser les efforts pour faire face aux conditions économiques actuelles déplorables. Cependant, les pays en développement considèrent que la solution du problème consiste à trouver les moyens de transférer la technique des pays développés aux pays en développement. Cela constituerait en quelque sorte une compensation accordée aux pays en développement pour les dommages qu'ils ont subis en raison de la spoliation de leurs matières premières et de l'augmentation des coûts des articles manufacturés qu'ils importent des pays développés.

56. Avant de terminer ma déclaration, j'exprime l'espoir que, lors de notre prochaine rencontre ici, beaucoup de nos aspirations se seront réalisées. Nous voulons voir un monde où règnent l'amour, la paix et la stabilité.

57. M. CASTILLO-VALDÉS (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Guatemala, j'ai le grand plaisir de présenter à M. Ismat Kittani mes félicitations pour son élection à la présidence de la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

58. Je tiens à dire aussi combien nous avons été satisfaits des travaux accomplis par son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, qui ont eu une influence positive sur les objectifs réalisés à l'issue de la précédente Assemblée.

59. Ma délégation rend hommage au Secrétaire général de l'Organisation, qui s'est acquitté efficacement de sa tâche, mettant à profit la longue expérience qu'il a acquise dans le monde international.

60. Ma délégation pense qu'il est important d'exposer, dans cette enceinte mondiale, les principes qui ont inspiré les objectifs et les buts du Guatemala dans tous les domaines. Nous estimons également qu'il est bon d'évoquer les expériences, positives et négatives, que nous avons faites, que nous disions quels sont les résultats que nous avons obtenus, quelles sont les aspirations que nous désirons voir se réaliser, quels sont les travaux matériels que nous avons

menés à bien, quels sont les aspects moraux, culturels et spirituels qui nous importent particulièrement, quels sont les principes et postulats qui inspirent notre politique internationale, quelle est la façon dont nous envisageons le nouvel ordre économique international, que la communauté internationale essaie de mettre en place. Nous pensons qu'il nous faut dire quelques mots des problèmes du commerce international. Par ces propos, nous voulons montrer au monde dans quelle mesure un peuple en processus de développement a la possibilité d'avancer lorsque ses fils ont la volonté de l'agrandir et de l'ennoblir sous tous ses aspects.

61. Le peuple et le Gouvernement du Guatemala, que préside M. Fernando Romeo Lucas García, continuent de mener à bien toutes sortes d'œuvres destinées à accélérer le processus de son développement harmonieux et intégral, tant dans le domaine de l'infrastructure que dans celui des besoins culturels et spirituels.

62. Ces œuvres sont réalisées grâce aux efforts consentis par les Guatémaltèques eux-mêmes. La mise au point, la description, la planification et l'exécution de tous ces projets reposent sur les besoins réels de notre pays et sur les caractéristiques particulières de notre population.

63. A propos des réalisations matérielles, il faut mentionner, entre autres, le démarrage de la première étape du réseau routier périphérique national, projet devant doter le pays d'un vaste ensemble de routes de premier ordre, la construction d'usines hydro-électriques, d'hôpitaux départementaux, d'écoles, de logements à bon marché, de centres sanitaires, de complexes sportifs et d'un port moderne sur la côte pacifique.

64. Dans le domaine de l'agriculture, un programme aux caractéristiques particulières est en cours de réalisation. Ce programme consiste à remettre aux paysans, sous le régime du patrimoine agraire collectif, les fermes et les exploitations dont l'Etat est propriétaire, le but étant que tous les Guatémaltèques en général disposent de leur terre propre qu'ils puissent cultiver, sans pour autant détruire les unités agricoles, ce qui permet la gestion et l'exploitation rationnelles des produits agricoles, ainsi que la réalisation de bénéfices directs, surtout pour la population elle-même qui se trouve de la sorte favorisée.

65. Le programme ne se limite pas simplement à la répartition des terres. On fournit également aux agriculteurs les services de base, on leur donne accès au crédit dans des conditions appropriées, on les fait bénéficier d'une assistance technique pour améliorer leur capacité de production, ce qui représente des avantages pour eux-mêmes, des bienfaits pour leurs familles et pour tout le peuple du Guatemala.

66. A ce jour, le Gouvernement du Guatemala a remis 51 000 titres de propriétés foncières, dont jouissent directement plus d'un million de Guatémaltèques.

67. Le Guatemala a fait porter son attention dans le domaine de l'agriculture non seulement sur les exportations de produits traditionnels, mais également sur les exportations de première importance comme celles de coton, de cardamome et de produits d'artisanat.

68. Le grand succès du programme agraire guatémaltèque a fait que les organisations internationales qui s'intéressent aux secteurs de l'agriculture et de l'alimentation ont eu leur attention retenue par les expériences faites dans mon pays et ont pensé qu'elles pourraient être mises à la disposition d'autres nations en développement.

69. Dans le domaine de l'éducation, l'on est en train de mettre en application, avec un grand succès, le plan national d'alphabétisation, afin de résoudre le problème national de l'éducation. L'on s'attache essentiellement, premièrement, à éliminer les causes internes de l'analphabétisme, en augmentant les possibilités, pour les enfants âgés de 7 à 14 ans, de suivre l'enseignement primaire, surtout dans les zones

rurales et urbaines marginales. L'on améliore l'enseignement primaire, l'on diminue les causes d'abandon et de redoublement, et l'on augmente le nombre d'écoles complètes qui comportent les six années d'enseignement. Le secteur scolaire est doté de bâtiments, de mobilier, de matériel et d'auxiliaires de l'enseignement. L'on s'occupe de la formation du personnel d'éducation, des enseignants, du personnel technique et des administrateurs.

70. Deuxièmement, l'on s'efforce de diminuer l'analphabétisme dans les groupes d'âge de 15 à 49 ans, grâce à une campagne intensive s'adressant essentiellement à la population rurale, à celle qui travaille dans le secteur de la construction et à la population féminine qui se livre aux tâches ménagères, dans ses propres foyers. L'on veut réduire les possibilités d'analphabétisme régressif, grâce au développement d'activités de suivi et à la mise à la disposition des lecteurs novices d'un matériel adapté, à l'établissement d'un réseau de maisons de la culture et de bibliothèques populaires, au renforcement des options de postalphabetisation, dans le contexte de l'éducation extrascolaire.

71. Les résultats de cet effort important peuvent se résumer dans les données suivantes : au cours du semestre allant de janvier à juin 1981, l'on a dépassé ce qui avait été réalisé au cours des 30 années antérieures.

72. De 1945 à 1980, divers efforts d'alphabetisation ont été faits au niveau national qui se sont traduits par l'inscription de 956 799 adultes. Sur ce chiffre, 371 428 personnes ont été alphabétisées, soit 38 p. 100.

73. Pendant le premier semestre de la campagne intégrale d'alphabetisation de 1981, 467 461 adultes se sont fait inscrire; l'on est arrivé à alphabétiser 327 222 personnes, c'est-à-dire 70 p. 100.

74. L'UNESCO a déjà pris bonne note de cet effort d'alphabetisation.

75. Le plan de continuation des efforts d'alphabetisation intensive est prévu jusqu'en 1985 eu égard à l'alphabetisation première, aux cours à donner à ceux qui ont été récemment alphabétisés, au renforcement des mécanismes de postalphabetisation et à la multiplication des possibilités d'éducation extrascolaires.

76. Le financement de ce grand plan national d'alphabetisation est effectué exclusivement grâce à des ressources nationales.

77. La philosophie qui sous-tend le plan d'alphabetisation repose sur la conviction que l'élimination de l'analphabétisme est le moyen qui permettra à chaque personne d'avoir accès au patrimoine de connaissances dont dispose l'humanité; c'est ce qui doit permettre à chaque société de dominer le savoir, de façon à le mettre au service de ses aspirations fondamentales.

78. Le processus d'élimination de l'analphabétisme n'est possible que dans la mesure où il s'inscrit dans une initiative cohérente d'alphabetisation des adultes, de scolarisation générale des jeunes et dans une perspective globale d'éducation permanente.

79. Une entreprise de l'ampleur du plan national d'alphabetisation suppose une mobilisation vigoureuse des énergies du pays, de façon que le peuple du Guatemala puisse collaborer activement pour assurer le succès de ses efforts. Il est d'autant plus méritoire qu'il faut surmonter les problèmes inhérents à un programme d'une telle ambition. Les résultats obtenus sont déjà remarquables.

80. Pour l'année en cours, notre projet de budget, en ce qui concerne les revenus et les dépenses, s'élève à 1 200 millions de quetzales, ce qui équivaut à 1 200 millions de dollars; 55 p. 100 du budget sont destinés directement à l'investissement dans le domaine public pour un montant de 664 millions de quetzales. Compte tenu de l'ampleur que cet investissement représente pour une économie comme la

nôtre, 211 millions en ressources extérieures ont été débloqués, ce qui indique que le financement extérieur représente 17,5 p. 100 du budget annuel du Guatemala.

81. Le secteur énergétique occupe toujours une place primordiale dans les investissements publics. Nous nous efforçons de satisfaire les besoins croissants du pays en énergie et d'appuyer les projets en faveur du développement économique et social de la nation.

82. Dans le domaine des hydrocarbures, l'effort se poursuit en vue du renforcement des activités d'exploration et d'exploitation du pétrole.

83. La production du Guatemala se situe aux environs de 6 650 barils par jour. Au cours de l'année dernière, la production a atteint plus de 1,3 million de barils, dont 539 000 étaient destinés à la consommation intérieure et 781 000 à l'exportation.

84. Etant donné que la production pétrolière du Guatemala est modeste et inférieure à ce qui est nécessaire pour satisfaire les besoins internes, le Guatemala demeure un pays importateur de pétrole. Il a donc été particulièrement affecté par les hausses fréquentes et exagérées de ce produit. C'est la raison pour laquelle nous nous préparons à limiter l'impact négatif de ce phénomène, grâce à la mise au point de projets hydro-électriques à Chulac, Chixoy et Aguacapa.

85. Le projet de Chulac aura une puissance installée de 440 mégawatts, ce qui permettra de réduire la demande dans le domaine pétrolier, grâce à un apport annuel de 1 742 millions de kilowatts au système électrique national, d'où un remplacement annuel de 4,1 millions de barils de pétrole. Le coût total de ce complexe hydro-électrique atteindra 900 millions de dollars, et ce dernier commencera à fonctionner en janvier 1988.

86. L'installation hydro-électrique d'Aguacapa aura une puissance installée de 90 mégawatts, avec une production annuelle de 390 millions de kilowatts, qui permettra le remplacement annuel de 930 000 barils de pétrole. Le coût total de cette installation hydro-électrique s'élève à 170 millions de dollars, et elle entrera en service au cours du mois d'octobre.

87. L'usine hydro-électrique de Chixoy aura une capacité installée de 300 mégawatts, avec une production annuelle de 1 590 millions de kilowatts, ce qui permettra le remplacement de 3 780 000 barils de pétrole. Le coût de cette entreprise guatémaltèque est de 630 millions de dollars. Cette entreprise commencera à fonctionner en juin 1982.

88. L'utilisation du projet hydro-électrique du Rio Usamacinta a débuté, lors du dernier trimestre de 1980, d'une façon parallèle et coordonnée avec l'étude faite sur ce sujet par le Gouvernement du Mexique. Son objectif est de permettre l'utilisation bilatérale des eaux de ce fleuve aux fins de production d'électricité.

89. Toujours dans le but de résoudre le problème de la dépendance à l'égard de la fourniture d'hydrocarbures par l'extérieur, mon pays encourage le développement de projets géothermiques et accorde une attention toute particulière à la recherche de sources énergétiques de remplacement, c'est-à-dire de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

90. Il existe, à l'heure actuelle, dans le monde, toutes sortes de déchets organiques d'origine animale et végétale. Depuis 1952, une recherche est menée ici, au Guatemala, sur le processus de fermentation anaérobie pour la production de produits combustibles gazeux et biogazeux et d'un engrais organique de haute qualité.

91. L'Organisation latino-américaine de l'énergie [OLADE] a reconnu que le Guatemala était un pionnier dans le domaine du biogaz en Amérique et que notre progrès se compare favorablement à celui des pays les plus expérimentés. Il leur est même parfois supérieur.

92. Des techniciens guatémaltèques participent à la mise au point du système anaérobie des Etats-Unis d'Amérique. En 1980, l'OLADE a utilisé le système guatémaltèque afin de le diffuser à tous les pays de la région. En 1981, l'usine de biogaz la plus grande d'Amérique latine commençait à fonctionner.

93. Ainsi, le Guatemala a déployé d'immenses efforts pour réduire sa dépendance extérieure en matière énergétique, non seulement grâce à la construction de vastes complexes hydro-électriques, mais aussi grâce à l'utilisation de ses ressources nucléaires et à l'application de techniques appropriées à notre pays, de façon à utiliser les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dont nous a fait cadeau la nature.

94. Toutes ces expériences du Guatemala, mon pays les met au service de l'humanité.

95. Les sports qui, au Guatemala, occupent un domaine tout à fait autonome bénéficient encore de l'aide la plus large que pouvait apporter le Gouvernement de la République du Guatemala. Nous sommes en effet désireux que la jeunesse trouve dans la pratique des sports une activité qui lui apporte un bienfait physique et spirituel, susceptible de contribuer au développement et à l'ennoblissement de notre patrie.

96. Pendant les 30 années écoulées de 1949 à 1979, les sports ont bénéficié d'une aide de l'Etat de l'ordre de 5 millions de quetzales. Pour les années à venir, de 1979 à l'an 2009, on estime que les sports recevront une aide d'un montant de 300 millions de quetzales, ce qui fait apparaître l'importance que le Guatemala accorde à la formation sportive générale de la jeunesse.

97. Quant au secteur du logement, un plan national s'est fixé des objectifs bien déterminés et concrets représentant un investissement d'environ 56 millions de quetzales destinés à exécuter des programmes de développement et de construction de logements pour répondre aux besoins de la population, surtout de la population dont les revenus sont inférieurs à la normale.

98. Les institutions bancaires d'Etat qui s'occupent du secteur du logement ont accordé des crédits à des conditions favorables à un grand nombre de Guatémaltèques.

99. La direction et l'exécution de la politique extérieure guatémaltèque reposent sur des principes qui représentent la grande aspiration de l'humanité, à savoir la paix, le bien-être universel, la justice sociale internationale, la liberté, le respect de la dignité des nations et de leur intégrité territoriale, le développement de la coopération entre les peuples; tels sont les objectifs fixés pour donner aux générations présentes et futures un monde meilleur dans lequel tous les êtres humains pourront se réaliser et se développer pleinement, tant au niveau matériel que moral et spirituel.

100. Dans cet esprit, la politique internationale du Guatemala est totalement en harmonie avec la politique nationale du pays; en effet, au niveau national, nous nous sommes fixé ces mêmes nobles objectifs. Par voie de conséquence, la politique internationale du Guatemala est profondément nationaliste, essentiellement démocratique, fraternellement centre-américainiste, absolument souveraine, fermement solidaire dans le cadre de la région, globale et réaliste face aux problèmes importants qui se posent à l'humanité; c'est une politique de participation active à la recherche des solutions les plus appropriées pour surmonter ces problèmes. Notre politique internationale est caractérisée par l'honnêteté, la souveraineté, la logique, le respect, l'esprit de conciliation, la dignité et le pragmatisme.

101. C'est dans le respect de ces principes et caractéristiques de la politique internationale guatémaltèque que nous appuyons la position de la République de Corée. Nous pensons que c'est aux Coréens eux-mêmes qu'il faut laisser

le soin de trouver une solution indépendante et pacifique. Nous pensons que les Nations Unies peuvent elles aussi contribuer à la création d'un climat favorable à la reprise des conversations intercoréennes, c'est-à-dire aux négociations directes entre les deux parties de la Corée.

102. Le Guatemala pense que le nouvel ordre international ne pourra devenir réalité tant qu'il ne reposera pas sur la justice sociale internationale. Les bases de l'action à suivre pour le nouvel ordre international, dont l'ordre économique ne représente qu'une partie, sont l'expression d'une conception bien intentionnée des objectifs qui ont déjà été fixés, mais qui en ce moment ne sont que des aspirations.

103. A notre avis, la création d'un nouvel ordre international ne doit pas tenir compte seulement des facteurs politiques et économiques, mais aussi de l'ensemble des problèmes sociaux et culturels, car l'injustice du système international actuel ne se limite pas aux relations économiques, au commerce international ou aux problèmes monétaires, mais englobe aussi les conditions de vie, la santé, l'éducation et les besoins culturels et spirituels.

104. Il faut approfondir et élargir l'idée même de cet ordre nouveau. L'ordre visé doit être beaucoup plus qu'un type d'organisation des relations internationales ou qu'un ordre juridique fondé sur la reconnaissance des droits et des devoirs.

105. Pour jeter réellement les bases d'un nouvel ordre international, il faut se mettre d'accord sur un système de valeurs, il faut accepter d'examiner ces valeurs ensemble, c'est-à-dire la justice, la liberté, l'égalité, la solidarité.

106. Ces valeurs, il faut les considérer sous un angle double : d'une part, la reconnaissance de l'interdépendance de l'humanité dans la diversité de ses peuples, races et cultures et, d'autre part, l'affirmation de la volonté de vivre ensemble pacifiquement, cela étant ressenti non seulement comme une nécessité mais comme un destin qu'il faut façonner en commun et comme une responsabilité pour l'avenir de la race humaine.

107. On ne peut donc soutenir que le sous-développement constitue un simple retard qui pourrait être rattrapé grâce à un processus linéaire de récupération dans le cadre de l'économie mondiale et que la mise en place d'un nouvel ordre international consiste dans l'adoption d'un ensemble de mesures permettant l'avènement d'une coopération internationale réelle et efficace.

108. A cette fin, il faut que les pays eux-mêmes choisissent leur style et leur voie de développement, selon leur propre capacité de création et selon les valeurs qui leur sont propres, réaffirmant leur identité et contribuant par là même à l'établissement réel de relations d'égalité entre les nations qui sont pleinement responsables de leur propre destin.

109. Le nouvel ordre international devra aboutir à un nouvel ordre humain fondé sur la liberté, la justice et l'égalité, l'élimination des inégalités entre les pays, la compréhension mutuelle, la coopération aux grandes tâches communes qui sont celles de l'humanité, la participation de tous au bien-être, à l'éducation, à la connaissance et à la culture.

110. L'instauration d'un nouvel ordre économique international exige l'instauration de relations conformes au principe de l'égalité juridique des Etats. La conscience de leur propre identité est l'un des facteurs qui renforcent le plus la position d'un pays dans le dialogue international. Loin de considérer cela comme un facteur d'isolement, l'affirmation des caractéristiques propres, au contraire, constitue la base même de la participation des pays aux échanges dans lesquels on reconnaît à chaque pays ses droits pleins et entiers.

111. Le Guatemala pense que, quelle que soit la réforme retenue pour la structure du commerce international, elle

doit se fonder sur la prémisse essentielle que les mécanismes de marché actuels sont défectueux et déformés. Ces mécanismes empêchent les pays en développement d'obtenir un prix juste pour leurs exportations et, en outre, maintiennent les difficultés de l'accès aux marchés des pays industrialisés. Le résultat, c'est aussi que nos produits de base sont soumis à des fluctuations cycliques qui compromettent non seulement la rémunération appropriée des activités de l'agriculture, mais également la validité internationale de notre économie.

112. Les relations économiques et les règles générales qui doivent régir le commerce mondial, surtout dans le domaine des matières premières, l'échange de produits manufacturés, le transfert de techniques et la coopération dans les secteurs financiers et monétaires, doivent être remaniés en profondeur de façon à adapter tous ces facteurs aux réalités du monde actuel, afin de permettre l'instauration d'un nouvel ordre international.

113. Il existe une condition importante pour l'amélioration des perspectives des pays en développement, c'est le rétablissement d'une croissance économique plus stable et plus dynamique, mais aussi moins inflationniste dans les pays développés à économie de marché. Par conséquent, les efforts faits pour lutter contre l'inflation devront aller de pair avec la politique qui viserait à rétablir la croissance et à augmenter l'emploi et la productivité.

114. Cette croissance, renforcée par une politique moins protectionniste, élargirait les marchés des exportations des pays en développement, faciliterait le processus d'ajustement économique structurel international et favoriserait l'augmentation des transferts de capitaux dans des conditions favorables.

115. Ce que nous, pays en développement, réclamons dans le domaine économique international, afin que le commerce international devienne plus équilibré et plus juste, peut se résumer en ce qui suit : des prix rémunérateurs pour les produits que nous exportons, la sécurité d'accès de nos exportations aux marchés des pays industrialisés, l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, de même que des mesures protectionnistes, et l'arrêt de l'augmentation constante des prix des produits que nous importons afin de ne pas aggraver davantage la détérioration des termes des échanges commerciaux internationaux.

116. Le Guatemala réitère la protestation qu'il adresse à la communauté des Nations et répète qu'il rejette catégoriquement l'acte par lequel la Grande-Bretagne a octroyé unilatéralement l'indépendance au Belize, essayant ainsi de se soustraire aux obligations qui étaient les siennes en tant que partie à un différend soumis au processus pacifique de solution que préconise la Charte.

117. Les origines du différend sont bien connues. Avec l'indépendance du Guatemala en 1821, les territoires que l'Espagne avait octroyés à la Grande-Bretagne en 1783 et 1786 pour la coupe du bois uniquement, avec interdiction d'y élever des fortifications ou de créer quelque établissement permanent que ce fût, et situés entre les fleuves Hondo, Nuevo, Belize et Sibun passèrent sous la souveraineté du Guatemala.

118. La Grande-Bretagne utilisa la faiblesse du Guatemala en tant qu'Etat nouveau pour consolider sa domination sur la région dont elle avait l'usufruit pour une superficie de moins de 6 000 km² et l'élargir par la force vers le sud, sur le territoire guatémaltèque s'étendant entre le Sibun et le Sarstun, avec une superficie de plus de 15 000 km², expulsant les résidents guatémaltèques et empêchant, par sa prépondérance, l'occupation effective par le Guatemala de la superficie du territoire qui lui revenait de droit à partir du 15 septembre 1821, jour où l'Espagne lui octroya l'indépendance. Pour déclarer valide cette possession illégale, la Grande-Bretagne contraignit le Guatemala à signer, en 1859,

un traité dit de frontières; elle fit une prétendue cession territoriale, en échange de prestations et de compensations qui ne se traduisirent jamais dans la réalité. Depuis lors, le Guatemala a toujours réclamé le territoire qui lui avait été usurpé.

119. Il convenait de parler des origines du problème afin que l'on ne pense pas que le Guatemala, abusant de la faiblesse démographique bélizienne, revendiquait ce territoire qui lui appartient légitimement. La controverse n'a pas pris fin avec la Grande-Bretagne, car sur ce territoire qui fait l'objet d'un différend on essaie en vain d'établir un Etat nouveau, et la reconnaissance accordée par les Nations Unies en violation de la Charte ne change en rien la situation initiale du territoire, avec la déclaration unilatérale d'indépendance du Belize; il faut que soit tranché le problème du territoire que réclame le Guatemala et qui n'a jamais appartenu à la Grande-Bretagne.

120. Le Guatemala a prouvé amplement et fermement qu'il aspirait à la paix et respectait les institutions du droit international. Le différend a été soumis à des négociations directes entre les parties et on est arrivé en fin de compte à Londres, le 11 mars dernier, à l'établissement de certaines bases d'entente dont le texte, clair et dénué de toute ambiguïté, a été accepté unanimement en disant qu'il permettrait d'aboutir à la solution du différend. Nous pensions aussi que cette solution était appropriée pour stabiliser les relations de tout type dans la partie nord de l'Amérique centrale et pour protéger de façon permanente la paix et la sécurité internationales. Cependant, lorsque l'on a essayé de transformer en traité ces bases concertées qui avaient été établies, nous nous sommes heurtés à des interprétations déformées, à des changements d'attitude et à un désir de minimiser et de transformer le texte clair des bases d'entente en prétendant — ce qui est inimaginable dans les relations entre Etats — que l'on ne pouvait pas respecter fidèlement ces bases d'entente et que l'on n'acceptait pas leur application littérale mais qu'il fallait les négocier à nouveau, les interpréter à nouveau et, ce qui est surprenant, les modifier de façon radicale dans les traités.

121. Ce changement, ce mépris de la parole donnée, n'a jamais été expliqué ni justifié. C'est à peine si l'on a insinué que le Gouvernement local avait offert de soumettre tout projet de convention à un référendum; il fallait éviter que les propositions du Gouvernement soient repoussées et que le Gouvernement perde le pouvoir.

122. La Grande-Bretagne a également dit à l'Assemblée générale que le Gouvernement local actuel de ce territoire avait été réélu pendant presque 20 ans; on a dit que c'était là l'une des bases de l'indépendance et qu'il fallait conclure qu'il y avait là un acte d'autodétermination suffisant de la part du Belize. Sans aucun doute il s'agit d'un échafaudage, comme beaucoup, présenté par la Grande-Bretagne; c'est un échafaudage astucieux avec une apparence de vérité mais cousu de mensonges. Le peuple du Belize n'a pas été prié d'exprimer officiellement, comme il se doit, sa libre détermination et le peuple du Belize, dans sa majorité, n'a jamais donné son accord à cette indépendance, qui lui a été imposée pour donner satisfaction aux desseins de la Grande-Bretagne en vue d'éluider ses responsabilités et de sortir du conflit.

123. Il est clair que l'on ne peut pas dire, sans effort d'imagination, qu'au Belize il y a eu un acte d'autodétermination après consultation du peuple. Ce qui s'est passé, c'est que la Grande-Bretagne a utilisé habilement certains mots; c'est ainsi qu'elle a appelé acte d'autodétermination des élections locales portant sur des questions d'intérêt immédiat et non sur l'indépendance de ce territoire.

124. L'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, qui a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales, pour favoriser le règlement

pacifique des différends entre les Etats, grâce aux différents mécanismes stipulés dans la Charte, a échoué dans sa tâche; elle a été utilisée comme instrument destiné à perpétuer un acte d'injustice internationale de la part d'une nation puissante contre un petit pays, membre fondateur de cette même organisation, un pays qui a toujours respecté les principes de l'Organisation et a toujours agi conformément à l'éthique internationale.

125. Le Guatemala réaffirme solennellement que l'indépendance du Belize est un acte illégitime, qu'il ne reconnaît pas cet Etat qui n'a pas pour frontières les lignes maintenues par les forces d'occupation anglaises; il ne le reconnaît pas non plus comme faisant partie intégrante de l'Amérique centrale ni comme Membre de l'Organisation des Nations Unies; il ne reconnaît pas sa souveraineté ni son intégrité territoriale; il ne le fera pas tant que le différend entre le Guatemala et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à propos du territoire de Belize, n'aura pas trouvé de solution grâce aux moyens pacifiques prévus par la Charte même des Nations Unies.

126. Pour le Guatemala, les lignes de division maintenues à l'heure actuelle par les forces militaires britanniques et demain par un ensemble de forces imprévisibles ne constituent pas des frontières. La controverse territoriale se poursuit sans solution. Cette indépendance unilatérale ne résout en rien l'usurpation et la spoliation dont est victime le Guatemala, car elle est fragile et fallacieuse. Nous maintiendrons la paix mais nos revendications et nos souhaits de justice se poursuivront; pour l'instant, nous pensons que le Royaume-Uni se moque de nous.

127. J'ai dit et je réaffirme que nous maintiendrons catégoriquement la réserve expresse de tous les droits de la République du Guatemala sur le territoire de Belize. Il n'y a pas, et il n'y a pas eu, d'acte pouvant changer la déclaration que contient la Constitution du Guatemala, car c'est son peuple qui est souverain sur ce territoire.

128. Le Guatemala, comme je l'ai dit, maintient fermement comme base de sa politique extérieure un esprit de fraternité pour tout ce qui touche l'Amérique centrale. Historiquement, les cinq pays de l'isthme ont eu des liens qui leur ont permis de partager le même destin, et lorsque l'une des nations sœurs subit un revers cela se répercute immédiatement sur les quatre autres nations.

129. Ces relations singulières de parenté et d'intérêts affectifs ne sont pas uniquement des souvenirs de notre passé commun; elles représentent des réalités géographiques et des besoins analogues face aux impératifs du développement. L'idéal, ce n'est donc pas uniquement des mots dans quelques documents constitutionnels; il s'est transformé en action dans notre croissance économique. L'on ne peut concevoir de prospérité et de développement dans l'une des cinq nations de l'Amérique centrale sans concevoir un certain degré de développement et de prospérité dans les autres. De même, il ne peut pas y avoir dépression et carence dans l'un des cinq pays sans que cela ne se fasse sentir dans les quatre autres.

130. L'une des expressions les plus élevées de l'idéal commun de l'Amérique centrale a toujours été le rejet des ingérences étrangères. La vie de l'Amérique centrale est marquée de nombreuses cicatrices imposées à nos peuples par des mains étrangères. Au XVII^e siècle, il y eu les pirates et les corsaires anglais, français et hollandais. Au XVIII^e siècle, il y a eu les marins britanniques et des corsaires de diverses nationalités. Au XIX^e siècle, il y a eu les flibustiers de l'Amérique du Nord. Au début du siècle, il y a eu l'ombre de la doctrine Monroe qui créait un monopole de l'intervention en Amérique centrale et s'est exprimée également par la présence de forces de l'infanterie de marine. Aujourd'hui, l'on essaie d'infliger à l'Amérique centrale de nouvelles blessures dues à un affrontement d'idéologie et à la présence

de forces extérieures à celles de l'isthme. L'expérience de notre histoire a montré qu'il n'y a pas d'intervention bénigne aujourd'hui, que toutes les interventions, en prétendant aider, déforment et détruisent. L'expérience nous a également appris que si, provisoirement, il y a des forces locales qui sont favorables à une intervention, très rapidement on voit ce dont il s'agit : des choses fugaces dans le destin national en Amérique centrale.

131. S'il semblait que l'idéal de fraternité en Amérique centrale ait disparu dans certains milieux, nous savons bien que, sous une forme ou sous une autre, l'idéal ne tardera pas à réapparaître, renouvelé et renforcé. Le creuset que représentent les luttes de nos peuples pour surmonter leurs difficultés et améliorer leurs niveaux de vie façonne désormais des hommes nouveaux qui seront ceux qui porteront en eux l'idéal de l'Amérique centrale.

132. A l'heure actuelle, l'idéal de l'Amérique centrale prend une position secondaire face aux besoins urgents que crée la violence terrible qui sévit en Amérique centrale. Une bonne partie de cette lutte prendrait fin si elle n'était pas appuyée, encouragée et approvisionnée de l'extérieur. Les sentiments équivoques de solidarité et de sympathie menacent de faire de nos pays des champs d'expérience pour les armes et les idéologies. La cessation de toute intervention dans les cinq pays d'Amérique centrale ne mettrait pas fin à la violence mais leur donnerait la possibilité de se réaliser et de défendre leurs valeurs nationales, d'arriver à la paix de façon juste et appropriée, et de respecter et de remplir nos besoins spirituels, sociaux, politiques et économiques.

133. Le Guatemala a foi en l'humanité; il a foi en les valeurs que représentent ses aspirations les plus nobles et en la communauté internationale que représente l'Organisation qui, pour réaliser les objectifs inscrits dans la Charte, doit faire en sorte que toutes les nations qui la composent agissent avec une sincérité entière, comme c'est le cas pour mon pays, membre fondateur des Nations Unies, qui a toujours apporté sa contribution juridique et politique.

134. Le peuple guatémaltèque est un peuple noble, digne, honorable et travailleur; c'est un peuple qui a atteint sa maturité civique et qui est fermement décidé à maintenir ses valeurs et son système de vie démocratique intacts; c'est un peuple qui est fier de ses ancêtres Maya-Quiché; c'est un peuple qui fonde sa vie sur la liberté, la justice et l'égalité de chance pour tous; c'est un peuple qui est conscient des difficultés qu'il faudra vaincre pour avancer sur la voie du développement, c'est un peuple optimiste quant à son destin et son avenir.

135. M. TUENI (Liban) [*interprétation de l'arabe*] : Le Liban est particulièrement heureux chaque fois qu'un petit Etat est admis aux Nations Unies. Qu'il me soit donc permis de saluer Vanuatu et le Belize, qui compte parmi ses citoyens une communauté d'origine libanaise dont nous sommes fiers.

136. Qu'il me soit également permis, au début de cette intervention, de saluer le président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, qui a donné à l'Assemblée générale, au cours d'un mandat riche en événements, un esprit de discipline parfaitement nouveau. Le Liban l'avait d'ailleurs connu lorsqu'il présidait le Conseil de sécurité à une époque difficile. A cette occasion, nous avons apprécié son amitié, son équité et son attachement à la justice et à la paix.

137. Rarement l'élection du président de l'Assemblée a revêtu plus de signification que celle du président de la présente session. Qu'il me soit donc permis d'aller au-delà des félicitations personnelles et conventionnelles qui lui sont dues et d'évoquer l'Iraq, son pays, si cher au cœur de tout Arabe.

138. Nous sommes particulièrement heureux de voir un Arabe présider l'Assemblée générale. De cette élection, nous tirons un sentiment de fierté et de réconfort, malgré les cir-

constances particulières dans lesquelles elle s'est déroulée. En fait, cela représente une forme de soutien implicite à l'Iraq et une dénonciation de l'agression israélienne contre la capitale de ce pays, Bagdad.

139. Cependant, Bagdad n'aurait pas été attaquée si la communauté internationale avait dissuadé en temps voulu Israël, lorsqu'il a usurpé les territoires libanais et violé l'espace aérien et maritime du Liban. De même l'impuissance de l'Organisation internationale à sauvegarder la Palestine arabe a abouti à l'occupation du Sinâï et des hauteurs du Golan, de même l'incapacité de récupérer ce territoire a conduit à la violation des frontières libanaises et à l'extension de la guerre, loin à l'intérieur de nos frontières. Si cet état de choses devait persister, nos discours sur la sécurité internationale et la paix au Moyen-Orient resteraient de vaines paroles, cependant que l'agression engendrerait l'agression et que la guerre ferait tache d'huile sous des formes diverses.

140. Serait-il donc excessif d'attendre du mandat du Président une tentative en vue de transposer l'Assemblée générale du cadre des décisions de principe à celui d'une approche plus pratique et plus pragmatique? En attendant, nous devons chercher la restitution de nos droits et agir en vue de trouver une solution globale et juste.

141. Je dis cela, car entre les Nations Unies et mon pays il existe une alliance, et un véritable pacte de confiance, ce qui nous permet de parler en toute liberté et en toute confiance. En effet, le Liban a obtenu de l'Organisation ce que d'autres n'ont pas été en mesure d'obtenir. Nous sommes peut-être le seul Etat à avoir recouvré un territoire occupé, et ce en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité. Nous savons donc ce que peut faire l'Organisation, et si nous lui demandons de faire davantage c'est en raison des espérances que nous plaçons en elle et de la conviction que nous avons que la seule voie vers la sécurité internationale passe par elle.

142. C'est au nom de cette foi que nous affirmons que les Nations Unies, dont les Membres se sont succédés à cette tribune pour dire leur attachement au Liban ou pour déplorer ses ruines, sont, sur le plan humain et même juridique, responsables de la sauvegarde du Liban. Elles ont envers lui l'obligation de l'aider à recouvrer sa souveraineté, à exercer son autorité sur la totalité de son territoire et à maintenir intacte l'unité de sa personnalité, de son peuple et de son Etat. Au même titre, elles sont, humainement et juridiquement, tenues de sauver Jérusalem de la judaïsation et de donner au peuple palestinien la possibilité de jouir de ses droits légitimes. Année après année, l'Assemblée générale a voté en faveur de ces droits, qui n'en demeurent pas moins usurpés et bafoués.

143. Je le dis avec une certaine angoisse : le Liban aurait préféré continuer à discuter des affaires mondiales, plutôt que de voir le monde se préoccuper de ses problèmes. Le Liban, par exemple, aurait souhaité pouvoir contribuer plus efficacement au dialogue Nord-Sud, étant donné notre position géographique, notre culture et notre rôle traditionnel qui en fait la terre des liens indissolubles, du dialogue vivant et des confluences historiques.

144. Mais comment le faire, alors que notre terre a été déchirée, que notre peuple est arraché à ses foyers et dispersé, précisément parce que le Nord et le Sud autant que l'Est et l'Ouest ont choisi de tracer leurs frontières sur notre chair? Nos villes, connues comme « demeures de la paix », sont devenues des ruines et nos populations, au lieu de tenir le langage de la raison, tiennent celui de la folie et du désespoir.

145. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a dit que, depuis 1975, « la situation au Liban demeure ... encore l'une des préoccupations majeures de l'Organisation » et que « les événements du Liban cons-

tituent un trait dominant et tragique de la scène internationale » [voir A/36/1, sect. III].

146. Nul n'ignore ni ne saurait ignorer la sagesse infinie avec laquelle le Secrétaire général évalue les événements, ni la prudence dont il fait montre lorsqu'il s'agit de faire porter à l'Organisation les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte. C'est sous cet angle que, dans son rapport, il parle du Liban en ces termes :

« La tragédie que continue de vivre le Liban nous rappelle de façon éloquente qu'il est absolument indispensable de s'engager sur le chemin de la négociation, aussi ardu et difficile que celui-ci puisse être. Le cessez-le-feu récemment entré en vigueur offre une occasion qu'il ne faut pas manquer, car elle ne se reproduit pas facilement. Aucun cessez-le-feu, aucune opération de maintien de la paix, aucun autre expédient conçu pour circonscrire le conflit ne peuvent, en dernier ressort, empêcher de nouvelles explosions de violence, tant que les causes profondes du problème ne sont pas abordées dans des négociations réunissant toutes les parties intéressées. » [Ibid., sect. IV.]

147. Pour calmes et empreintes de retenue qu'elles soient, les paroles du Secrétaire général n'en constituent pas moins un avertissement. Depuis que la guerre a commencé sur notre sol, le Gouvernement libanais a sonné, année après année, la même alarme à l'Assemblée, au Conseil de sécurité et dans d'autres organisations régionales appropriées. Les paroles de M. Waldheim définissent le cadre de la question libanaise. Elles doivent nous obliger avant tout à déclarer franchement que le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 490 (1981), adoptée en juillet dernier, n'est pas une fin en soi. Du reste, nous ne devons pas permettre qu'il le devienne en nous contentant, comme plus d'un orateur l'a demandé ici, de le consolider, d'en élargir le champ d'application ou encore de le maintenir.

148. Il va de soi que notre désir de ne pas voir reprendre les combats, auxquels d'ailleurs nous n'étions pas parties, n'est pas moins ardent que celui des autres. C'est en effet sur notre terre que la ruine s'est abattue et la majorité des morts et des blessés se trouvaient être d'innocents citoyens libanais. Notre attitude est dictée par la conviction que le cessez-le-feu n'est qu'une mesure provisoire. Si le cessez-le-feu devenait permanent ou semi-permanent cela ne pourrait qu'aggraver le sort de la victime de l'agression.

149. Ce que nous demandons, par conséquent, c'est que le Liban, cette victime, ne reste pas à la merci du cessez-le-feu précaire et fragile. Si cela était, nous oublierions, et le monde aussi oublierait, que l'ennemi est à l'intérieur de nos frontières; notre affaire contre Israël, au Conseil de sécurité, doit subsister. Nous recherchons l'expulsion totale d'Israël de notre territoire, la cessation de ses agressions répétées contre nous et l'exécution intégrale de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et des résolutions qui ont suivi, de manière à assurer le déploiement complet et efficace de la FINUL. Nos frontières internationalement reconnues doivent devenir, à nouveau, sûres et respectées, comme le prévoient les dispositions de la Convention d'armistice général entre Israël et le Liban, qui a été signée le 23 mars 1949⁵.

150. Je voudrais exprimer les remerciements et la reconnaissance du Liban envers les gouvernements, les Etats frères et amis, proches et lointains, qui, ici à l'Assemblée et ailleurs, ont proclamé la culpabilité d'Israël et défendu la cause du Liban. Je voudrais citer particulièrement les pays non alignés et le groupe des Etats européens. Pour le moment, je me bornerai à suggérer que nous prenions bonne note des nombreuses idées et propositions constructives avancées au sein de cette assemblée et en dehors, pour permettre aux Nations Unies d'assumer pleinement leurs responsabilités au Liban.

151. Les responsabilités internationales assumées par les Nations Unies au Liban se ramifient constamment dans plusieurs domaines, et surtout dans ceux de la reconstruction et du développement. Les organisations et organismes internationaux ont entrepris dans certains domaines des services que les Libanais ne peuvent assurer pour des raisons de sécurité. Nous remercions profondément ces organisations et organismes internationaux pour leur acte de foi à l'égard du Liban, notamment le FISE.

152. Nous voulons également rendre un hommage particulier aux forces du maintien de la paix, pour l'héroïsme dont elles font preuve. Les hommes de ces forces sont venus de pays lointains, de l'est comme de l'ouest; ils ont versé leur sang sur notre terre. Notre prière est que le Liban soit digne de leur martyre et de la foi de ceux qui croient en lui.

153. Avant la dernière agression israélienne, le Liban avait adressé au Secrétaire général un mémorandum, dans lequel il annonçait que, sur la demande du Conseil de sécurité et conformément à la résolution 488 (1981) de juin 1981, il était prêt à envoyer aux casernes de Marjeyoun, Tyr, Nabatiyeh et Hasbaya des contingents de l'armée libanaise qui assumeraient leurs responsabilités en matière de sécurité et qui rejoindraient les soldats libanais actuellement en mission dans la zone d'opérations de la FINUL et sous son commandement.

154. En demandant la convocation d'une réunion au sommet consacrée à l'étude de la question du Sud-Liban, le Liban a informé la Ligue des Etats arabes que l'armée libanaise était résolue à assumer ses pleines responsabilités pour défendre le territoire libanais contre toute nouvelle agression israélienne. Le Liban a aussi demandé l'assistance des Etats arabes, dans le cadre du Traité de défense commune et de coopération économique entre les Etats de la Ligue arabe⁶, afin qu'ils partagent avec lui la responsabilité de ce qui pourrait arriver au Sud-Liban où notre territoire est devenu l'unique champ de bataille dans l'affrontement arabo-israélien et où une guerre d'usure est en cours, une guerre qui est imposée au Liban, aux Palestiniens et au monde arabe entier.

155. En rappelant le Traité de défense commune, le Liban voudrait affirmer solennellement à l'Assemblée générale que l'article 11 de ce traité stipule expressément qu'il ne sera pas porté préjudice aux droits et obligations découlant de la Charte des Nations Unies ou des responsabilités du Conseil de sécurité. Le Liban a nettement déclaré aux intéressés, et il tient à réaffirmer ici, qu'aucune action demandée par lui dans le cadre du Traité de défense commune n'est et ne sera incompatible avec les obligations issues de la Convention d'armistice général de 1949, de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures. En fait, c'est Israël qui viole systématiquement la Convention d'armistice général et qui défie les résolutions internationales, alors que le Liban les respecte et demande constamment que cette convention soit appliquée.

156. Nous craignons que dans le Sud-Liban on ne se trouve face à une nouvelle « Rive occidentale ». La communauté internationale devrait empêcher cela de se produire. Notre terre, à nous aussi, est sacrée. Elle n'est ni à vendre, ni à louer. Notre espoir est que la communauté mondiale rejettera, comme nous, l'intention d'Israël de profiter du Sud-Liban comme d'un autre produit dans ses marchés. Si cela arrivait, les Nations Unies resteraient, tout comme le Liban, l'otage d'un état de « ni guerre ni paix », qui consacre l'occupation israélienne et encourage les complots d'expulsion, de réinstallation et de partage que nul dans notre monde ne peut et ne pourra accepter.

157. S'il a paru commode, autrefois, à de nombreuses parties, amies ou ennemies, de voir le Liban méridional et peut-être le Liban tout entier rester à la merci d'un cessez-le-feu ou de la reprise des combats, nous voudrions rappeler

que les résolutions du Conseil de sécurité ne se sont pas bornées à affirmer l'indépendance du Liban et l'intégrité de son territoire. Elles ont également créé pour l'Organisation internationale l'obligation d'aider le Liban à restaurer sa souveraineté sur tout son territoire, le sud devant ainsi devenir une zone de paix, puisque, de même que la guerre est venue du sud, la paix doit venir du sud, si elle doit jamais s'étendre au pays tout entier.

158. Cette guerre qui continue, tantôt meurtrière tantôt larvée, sert probablement à rappeler qu'aussi bien dans le sud qu'à Zahlé et à Beyrouth il est impossible, chaque fois qu'une crise éclate, de se contenter de revenir au *statu quo ante* en faisant valoir cette régression comme une victoire éclatante sur le chemin de la paix. D'où la nécessité, pour nous tous, de donner aux décisions internationales comme aux décisions régionales toute leur dimension politique. Que ceux qui ont souscrit à ces décisions s'engagent, en faits et non en paroles, à assurer la paix dans le sud du Liban et, par là, au Liban tout entier ensuite. Aussi doivent-ils agir dans cet esprit, sans réserves et sans équivoques.

159. Il a souvent été dit ici que la guerre du Liban était liée, de manière organique et historique, à la question du Moyen-Orient. Mais la paix au Liban ne peut pas continuer d'attendre la paix dans la région et une solution juste et globale. Et tout comme la paix au Liban a été la victime des guerres de Palestine, nous craignons aujourd'hui que la paix au Moyen-Orient tout entier ne devienne, à son tour, une victime de la guerre, ou plutôt des guerres, du Liban. En outre, si le processus de paix n'émane pas du Liban, nous craignons qu'il ne soit entravé à jamais.

160. Voici quelques faits à l'appui de ce que j'ai déclaré. Premièrement, l'attitude qui consiste à laisser régler les conflits internationaux et régionaux à l'intérieur du Liban crée une situation explosive qui fera éclater les Etats de la région, et leurs sociétés, par l'apparition de phénomènes de désespoir, de révolutions ou de guerres civiles. En détruisant le Liban, en convoitant ses débris et en cherchant à combler le vide qu'il aura laissé, ce ne sont pas uniquement les Libanais qui seront « atomisés », mais toute la région qui aura, en fait, perdu son équilibre. Un gouvernement après l'autre n'a-t-il pas exprimé sa crainte de devenir un nouveau Liban? En fait, c'est le Liban qui doit demander à lui-même et aux autres si les Arabes pourraient se racheter s'ils perdaient le Liban.

161. Deuxièmement, la guerre qu'Israël fait au Liban, sous prétexte d'y vouloir briser la résistance palestinienne, n'est que l'aspect le plus brutal de sa stratégie régionale. Si l'ennemi arrache une partie du sud et contribue à créer les conditions objectives pour l'éclatement de la société et du Gouvernement libanais et s'il incite à des guerres fratricides à l'intérieur du Liban entre les Libanais et leurs frères, il le fait pour détourner les Arabes de la Terre sainte, pour occuper les Palestiniens à une révolution de remplacement, les soumettant ainsi à la tentation d'un pays et d'un Etat de remplacement. Cela a déjà eu pour résultat d'ériger des murailles de haine et de peur à l'intérieur et à l'extérieur du Liban, donnant l'impression que même les frontières internationales du Liban étaient en question. Si la situation persiste, il n'y aura pas que l'intégrité du Liban qui sera en jeu, mais toutes les frontières de même que l'indépendance de chacun des pays de la région. Les Etats de la région et leurs frontières constituent en réalité une unité intégrée. Si on y porte atteinte, l'indépendance de tous les pays sera menacée et la route sera ouverte à une restructuration de la carte du Moyen-Orient.

162. Troisièmement, le déplacement du centre de gravité international vers le Golfe pour des raisons économiques et géopolitiques n'a pas réduit l'importance du Liban. Au contraire, si le pétrole continue d'être produit dans le Golfe et d'en être exporté, l'artère vitale du Moyen-Orient conti-

nuera de passer par les côtes de la Méditerranée. Tout se trouve là : la civilisation, l'anticivilisation, la prospérité, la terreur, la libération, le colonialisme, les facteurs de stabilité et les terribles forces de destruction déchaînées par la fureur et par la haine.

163. Ce ne sont pas des spectres et des mirages que nous évoquons ici dans les couloirs de la politique arabe et internationale pour nous torturer et torturer les autres. Ce sont des réalités. La vérité telle qu'elle se présente à nos yeux à tous est tragique et amère.

164. Malgré cela, nous venons ici affirmer qu'il est encore possible de sauver le Liban, en dépit des dangers qui le menacent, d'un destin semblable à celui d'autres peuples et d'autres Etats. Quel est donc ce pari que fait le Liban? Qu'est-ce qui peut bien lui inspirer une telle confiance?

165. Dans le discours qu'il a prononcé le 23 septembre dernier à l'occasion du cinquième anniversaire de son entrée en fonctions, le Président de la République libanaise, M. Elias Sarkis, a dit :

« De l'alpha à l'omega, le Liban est le fruit d'une entente portant sur un pays modèle où règne la liberté et que gouverne la démocratie . . . »

« Le Liban a supporté avec patience ses atroces blessures et ses douleurs. Comme il l'a déjà fait au cours de son histoire, il a résisté à des dangers qui menaçaient son existence même. Le Liban a toujours surmonté les calamités et les menaces et retrouvé sa vitalité, suscitant de la part du monde une admiration et un intérêt succédant à la pitié et à l'indifférence . . . »

« Le mérite en revient tout d'abord à l'unification de la volonté libanaise représentée par son insistance à appartenir à un Liban unique et à être persuadés tous ensemble de la nécessité impérieuse de maintenir la légalité dans la liberté, la démocratie et la souveraineté nationale . . . »

Et le président Sarkis a ajouté :

« C'est sur cette volonté nationale que j'ai parié. Nous n'avons qu'une seule option : le dialogue visant à sauver la patrie. »

166. Le Liban du dialogue, qui se dresse toujours sur les ruines et les débris, ne parie pas uniquement sur son unité nationale, mais également sur son appartenance arabe et sur sa mission culturelle dans son environnement et dans le monde.

167. Les épreuves que le Liban a connues ont montré que ce qui divisait les Libanais est beaucoup moins important que ce qui les unit; que ce qui les distingue en tant que groupe, même de ceux qui leur sont les plus proches, est plus profond que ce qui les distingue les uns des autres à l'intérieur de la communauté nationale.

168. La preuve en est que personne au Liban ne continue de donner à une quelconque relation, amitié, association ou alliance qui l'attire hors des frontières du pays et de ses institutions la primauté par rapport à son identité nationale libanaise. Les conflits qui se réduisent de plus en plus sur le terrain peuvent être contenus dans le cadre des institutions démocratiques qui, bien qu'atteintes, ont vaincu les contraintes et l'oppression de huit années de guerre.

169. Ainsi la violence n'a pas pu étouffer les libertés. L'attachement farouche des Libanais à leur terre et à sa défense est devenu exemplaire. Rarement un petit pays a-t-il pu éprouver tout ce que nous avons éprouvé et rester unifié, souverain, attaché à la vie, viable. Chaque fois qu'une maison a été détruite, sur la même terre une autre maison a été bâtie. Chaque fois qu'un moyen d'existence a disparu, plusieurs autres ont été découverts. Lorsque les nuages de la guerre reculaient et que les bombes s'arrêtaient, les Libanais renaissaient à la vie avec vigueur et foi, comme si la mort n'était pas une réalité mais une illusion.

170. Aujourd'hui, les Libanais aspirent plus que jamais au jour prochain où il y aura peut-être un rendez-vous avec l'espoir, un jour où l'Etat aura de nouveau ses institutions solides, capables d'affirmer leur légalité et d'établir leur souveraineté sur toutes les parties du Liban. L'expression très forte de cette confiance a été le document de travail présenté par le Liban au comité d'action créé à Beit ed Dine lors du Sommet arabe. Il s'agit de la confiance légitime du Liban qui compte que les Etats arabes, et en particulier le pays frère de Syrie, contribueront non à quelque éphémère réconciliation nationale, mais à la création d'un climat et de conditions propices à une entente historique nouvelle, à un pacte d'unité qui s'incarnerait dans une société nouvelle et des institutions nationales capables d'affronter les défis de la crise et de ses solutions, les défis de la guerre et de la paix.

171. Le Liban, convaincu désormais que sa force n'est pas dans sa faiblesse mais dans sa capacité à défendre sa terre et ses droits, considère qu'il doit avant tout parachever la reconstruction de son armée, tout d'abord avec l'assistance des pays frères arabes avant celle des pays amis, afin qu'il puisse seul, progressivement, assumer pleinement les responsabilités de sa défense et de sa sécurité et partager pleinement aussi les responsabilités stratégiques arabes. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un Liban sûr deviendra le garant véritable de la sécurité de ses proches plutôt qu'une source de crainte pour sa propre sécurité et pour la leur. Et ce n'est qu'alors qu'il cessera de tirer, souvent en vain, sa sécurité de celle des autres.

172. Si les exploits héroïques de l'histoire militaire libanaise, moderne et ancienne, sont riches en leçons, nous savons qu'ils ne seront jamais ce que le Liban a de plus grand ou de plus beau. Cependant, il est important de songer que ces exploits sont toujours associés, comme à leur âge d'or, l'époque de l'émir Fakhreddine, à la fusion des communautés religieuses libanaises dans le monde national. Il y a là, pour nous, un impératif de la civilisation. Autour de nous, la région est agitée par la peur des conflits confessionnels dont nous ne sommes plus les seules victimes. Le Liban sait qu'il n'a pas d'avenir si triomphent autour de lui les courants des politiques religieuses qui secouent notre monde.

173. Il est important ici de citer le témoignage d'Ignace IV, patriarche d'Antioche et de tout l'Orient, à la troisième Conférence islamique, qui a eu lieu à La Mecque-Taïf du 25 au 28 janvier de cette année. Il a établi l'équivalence unique qui existe entre Jérusalem et le Liban :

« A Jérusalem nous recherchons la face de Dieu et nous recherchons la face de Dieu au Liban aussi... »

« Le Liban est pour tous un lieu d'apaisement, un lieu de rencontre et d'interaction des idées en sorte qu'elles deviennent toutes pour tous. La beauté de la rencontre des chrétiens et des musulmans y est sans égale. C'est une espérance et une fin, une source de créativité et d'invention, un visage accueillant et souriant pour tous; c'est une consolation pour tous... »

« Notre unité est conditionnée par l'unité du Liban et notre vitalité dépend de la sienne. L'unité du Liban est son droit. Sa vitalité est son droit. Sa paix est son droit aussi... »

« Le Liban aujourd'hui, dans sa singularité et sa véracité, invoque Jérusalem. Et Jérusalem aussi invoque aujourd'hui le Liban dans sa singularité et sa véracité... »

« Dans le monde des Arabes, Jérusalem et le Liban sont deux pôles et deux fondements, deux nécessités pour toute paix. »

174. La paix! La paix! Jamais autant que maintenant, elle n'a été, pour nous, une nécessité existentielle et historique. Elle n'est pas l'objectif du Liban seul. Peut-être est-

elle l'un des objectifs nationaux qui, dans le monde arabe, nous unissent.

175. Permettez-moi, à la fin de cette intervention, de revenir à la politique internationale pour vous présenter certaines positions qui prouvent notre attachement à la paix véritable et aux conditions de son établissement.

176. Premièrement, le refus arabe unanime, surtout au Liban, des accords de Camp David relatifs aux négociations sur l'autonomie, car celles-ci cherchent la paix là où elle n'est pas. La cause palestinienne appartient aux Palestiniens. La paix recherchée devrait être la paix de la terre et du peuple. L'Etat palestinien qui doit naître sur la patrie palestinienne, grâce à des négociations avec l'OLP, représentant légitime des droits palestiniens, peut seul réaliser cette paix. Ni en Palestine, ni au Proche-Orient il n'y a de paix possible s'il doit s'ensuivre, pour les Palestiniens, un destin marqué par la dispersion et une révolution en exil, au Liban ou ailleurs.

177. Deuxièmement, l'approbation arabe constante des résolutions des Nations Unies tendant à trouver à la question du Moyen-Orient une solution juste et globale. Plus d'un responsable arabe en a tiré, devant cette assemblée comme ailleurs, ce qui pourrait contribuer à un projet intégré de paix, basé sur la reconnaissance du droit de tous les peuples et Etats de la région, y compris l'Etat palestinien à venir, à jouir d'une sécurité fondée sur la reconnaissance réciproque.

178. Troisièmement, l'opposition arabe à une alliance stratégique entre Israël et les Etats-Unis, à un moment où le monde attendait de Washington qu'elle use de son influence pour obliger Israël à respecter les résolutions des Nations Unies, pour l'empêcher de persister dans ses politiques d'agression et d'utiliser le prétexte de la sécurité de ses frontières pour agir là où la convoitise et l'esprit d'expansion l'entraînent, menaçant ainsi le monde d'une nouvelle guerre nucléaire. Il est évident que cette « alliance stratégique », si elle continue, empêchera toute contribution sérieuse des Etats-Unis à la stabilité de la région, à travers ce que Washington a qualifié de « consensus stratégique ». Inutile de dire que ce « consensus stratégique » est condamné à rester illusoire à moins d'être fondé sur un consensus politique compatible avec le droit des peuples et leur foi commune en leur liberté et la justice de leurs causes.

179. Quatrièmement, l'accueil positif réservé par les Arabes — le Liban compris — à la proposition soviétique d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient. Cependant, cette proposition doit reposer sur les décisions des Nations Unies et doit en rechercher uniquement l'application. Cette proposition ne devrait pas mener à un autre « consensus stratégique » ni chercher à créer une alliance idéologique qui dresserait un régime contre un autre, que ce soit à l'intérieur du Moyen-Orient ou en dehors.

180. Ce que j'ai exposé représente certaines expressions de la vision arabe de la paix telle que mon pays, le Liban, la conçoit. Nous travaillons pour la paix, convaincus qu'elle constitue en partie une source de sa sécurité et de son unité. Ce n'est donc pas uniquement une politique de gouvernants. C'est plutôt la profonde aspiration populaire dans l'âme de peuples tourmentés et impuissants.

181. Le XX^e siècle a vu la libération du colonialisme mais se voit menacé d'un nouveau colonialisme aux formes et aux dimensions multiples avant même la fin de la génération qui a connu la renaissance. Ce néocolonialisme leur interdit de progresser sur le chemin de la prospérité et de la liberté, de jouir de leurs ressources naturelles nouvellement découvertes et de contribuer utilement à l'épanouissement d'un monde nouveau à l'Est et à l'Ouest, au Sud et au Nord.

182. Voilà la réalité de l'idéalisme arabe. C'est aussi l'aspect le plus profond de la tragédie arabe représentée à

la fois par la question libanaise et par la question palestinienne.

183. Le colonialisme a traité les deux peuples de manière équivalente. L'injustice commise envers l'un menant à l'injustice envers l'autre. La perte de la Terre sainte a ainsi été le prélude de la destruction de la patrie des libertés et de l'amour : le Liban, ainsi que la tourmente et la dispersion de son peuple. Si le Liban ne recouvre pas sa vitalité, son unité et ses libertés, si la paix ne revient pas sur sa terre martyrisée, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, ni de retour sur la Terre sainte.

184. C'est au nom de cette paix que mon peuple meurtri crie aujourd'hui devant les nations de l'univers ici réunies : rendez-nous notre patrie car nous n'oublierons jamais, nous ne pardonnerons jamais, nous ne transigerons jamais, nous ne nous soumettrons pas tant que le Liban ne nous sera pas rendu.

185. M. AL-THAWR (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer au Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, notre profonde satisfaction de voir l'Assemblée générale lui accorder sa confiance en l'élisant à la présidence de cette importante session qui se tient malgré une situation internationale très complexe, caractérisée par les troubles et les tensions. L'élection de M. Kittani à la présidence de cette session reflète la position internationale occupée par l'Iraq, pays frère. Il est certain que sa connaissance des affaires internationales et sa grande valeur politique, ainsi que son efficacité et son bon sens conduiront cette session au succès, nous permettant de réaliser nos objectifs communs ainsi que les aspirations de cette importante assemblée internationale qui se réunit chaque année. Les réunions périodiques qui se tiennent sous l'égide des Nations Unies et, en particulier, les sessions ordinaires de l'Assemblée générale prouvent que notre organisation constitue le cadre idéal pour l'examen de tous les problèmes internationaux complexes et reflètent la ferme volonté de nos sociétés d'asseoir les bases de la paix, du bien et du progrès.

186. Nous assurons le Président de notre sincère collaboration dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités au cours de cette session.

187. Nous voulons également remercier et exprimer notre admiration à son prédécesseur, M. Rüdiger von Wechmar, pour les efforts qu'il a accomplis et son approche méthodique des problèmes de la trente-cinquième session qu'il a menée au succès.

188. Nous tenons également, à cette occasion, à rendre hommage au Secrétaire général pour le rôle éminent qu'il joue. Il suit de près les travaux de l'Organisation et prend des initiatives sincères afin de réduire les tensions internationales. Nous nous félicitons des efforts qu'il a déployés pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient et dans d'autres foyers de tensions dans le monde.

189. La République arabe du Yémen tient également à adresser ses souhaits de bienvenue à Vanuatu et au Belize qui sont devenus Membres de la famille des Nations Unies.

190. Ma délégation désire sincèrement voir cette session aboutir à de meilleurs résultats que la précédente. Nous ne pouvons y parvenir que grâce à des discussions sérieuses, empreintes du sens de nos responsabilités, et par une critique constructive. Nous devons dépasser l'étape des processus traditionnels et des prises de position. Nous devons être totalement engagés à l'égard des recommandations et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Une telle position raffermira le rôle positif et efficace de notre organisation et c'est alors que nous nous rapprocherons des objectifs nobles et des idéaux prescrits dans la Charte des Nations Unies et que notre vocation à la paix, à la sécurité et à la stabilité sera remplie.

191. Il nous appartient de mettre en œuvre les résolutions et recommandations de l'Organisation et de ses institutions spécialisées et, pour cela, d'en fixer les modes et les moyens d'application. Cela est plus urgent que jamais si nous voulons que notre société évite la guerre et la destruction.

192. Comme tous les pays du monde épris de paix, nous avons espéré voir mettre fin aux crises internationales, afin que le monde puisse vivre dans la paix, dans la coexistence pacifique et dans l'égalité entre tous les Etats, indépendamment des facteurs de force ou des divergences entre leurs régimes sur le plan économique ou politique. Malheureusement, 36 ans après sa fondation, notre organisation assiste dans les relations internationales à un degré élevé de troubles et de tensions et, plus qu'en aucune autre époque, la course aux armements se poursuit à un rythme rapide. L'intégrité territoriale de nombre de pays est violée quotidiennement et nous assistons à une ingérence dans les affaires intérieures de beaucoup d'autres. Les régimes racistes d'Israël et de l'Afrique du Sud persèverent sans honte dans leurs agressions contre les droits de l'homme et les pays voisins.

193. Du fait de cette politique, les nombreux pays du tiers monde ont dû consentir bien des sacrifices humains et économiques pour conquérir la liberté et accomplir des progrès. Ces pays continuent résolument à assumer de tels sacrifices afin de parvenir à de meilleures relations internationales allant de pair avec la Charte des Nations Unies et les principes du droit, de la justice et de l'égalité.

194. Nous envisageons la paix et la sécurité sur un plan d'universalité et de complémentarité, car elles ne sauraient être divisées comme certains le souhaitent. Ainsi, l'instabilité de la situation internationale actuelle se reflète dans les taux de croissance de bien des pays. Rien n'est plus évident en ce qui concerne notre peuple arabe qui a mené une lutte amère pour sa liberté et pour se dégager du colonialisme traditionnel, mais qui se trouve face à un nouveau colonialisme qui a des visées sur les terres et sur son avenir. Nous faisons face à un colonialisme sioniste d'implantation qui recourt à la répression, au meurtre, à la destruction et à la mainmise sur nos terres par la force pour y maintenir sa présence.

195. Cette politique barbare est pratiquée par l'entité sioniste depuis sa création. Le peuple arabe palestinien, qui a été expulsé et dispersé de son territoire et de sa patrie, n'a pas été la seule victime. Les peuples arabes dans leur ensemble se trouvent face à un avenir menacé et tout progrès réalisé dans leur longue lutte pour la liberté demeurera incomplet tant que l'entité sioniste continue d'usurper le territoire arabe et tant que cette entité fait obstacle à toute initiative de progrès dans la nation arabe. Nous avons eu beaucoup à souffrir de cette étrange entité qui s'est implantée sur nos terres, car, après s'être emparée des territoires arabes palestiniens, elle a mené une politique d'expansion sur les terres arabes voisines.

196. Depuis son agression de 1967 et malgré l'adoption de nombreuses résolutions internationales qui condamnent la politique d'annexion et d'occupation que pratique cette entité raciste dans les terres arabes et qui exigent le retrait des territoires occupés en 1967 et la reconnaissance des droits nationaux des palestiniens, Israël ne cesse de défier la communauté internationale de manière arrogante en ignorant ces résolutions. Le comportement agressif d'Israël et ses visées expansionnistes n'ont pu se poursuivre que grâce à l'appui militaire et économique qu'il a reçu de l'impérialisme mondial. Il est grand temps de mettre un terme à cette arrogance et à l'agression d'Israël, de défendre les justes droits du peuple palestinien et d'appuyer la lutte de la nation palestinienne qui cherche à récupérer son territoire et à établir son Etat.

197. De même, il incombe aux Etats, et en premier lieu aux Etats-Unis, qui offrent à l'entité sioniste des armements

et un appui financier, politique et diplomatique de revoir leur position injuste et partielle. Il est honteux et triste de voir que cette politique sioniste expansionniste, qui a conduit à l'usurpation du droit palestinien, à l'occupation des terres des Etats arabes, Membres de l'Organisation des Nations Unies, et au rejet de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, se trouve encouragée à poursuivre dans cette attitude agressive et sauvage, attitude qui est considérée aujourd'hui comme la menace la plus grave à la stabilité et la sécurité de cette région vulnérable du monde.

198. Ce comportement, contraire à toutes les normes de l'ordre international, le défi continu d'Israël vis-à-vis de l'Organisation rapprochent le Moyen-Orient non de la paix, mais de la guerre, et le monde entier paiera naturellement le prix de cette conduite. Nul ne doit se laisser leurrer par les clameurs politiques qui ont entouré les accords de Camp David; ces accords n'étaient qu'un simple masque pour dissimuler les convoitises expansionnistes sionistes. Ils ne peuvent assurer la paix. Camp David a été un échec total et je dirai plutôt qu'il y a une plus grave tension qu'auparavant dans la situation politique au Moyen-Orient trois ans après les accords de Camp David. A l'abri des accords de Camp David, Israël continue de mener ses actes agressifs contre les nations arabes, en particulier contre le peuple frère du Liban, qui est exposé quotidiennement aux actions militaires israéliennes. Des jeunes et des vieillards sont tués, des villes et des villages dévastés, et ce au vu et au su de la communauté internationale. Les colonies d'implantation israéliennes s'accroissent sur les terres arabes occupées en nombre et en superficie, aux dépens des propriétaires légitimes. Le Gouvernement de Begin entend que son administration soit installée dans la Jérusalem arabe.

199. Tous ces actes d'agression sont commis sur la base des accords de Camp David. Nous avons rejeté ces accords, tout comme le peuple arabe tout entier les a refusés. En maintes réunions et conférences internationales, nous avons dit que nous étions convaincus que ces accords ne servaient pas la paix et ne permettaient pas au peuple palestinien de revenir sur ses terres et d'y édifier un Etat indépendant sur le sol palestinien, parce qu'ils ne reconnaissaient pas leurs droits légitimes sous la direction de l'OLP, son seul et légitime représentant. Ces accords servent la stratégie sioniste d'expansion et d'occupation.

200. Notre organisation doit faire face à l'occupation, à l'expansion et au colonialisme israélien en Palestine et dans les territoires arabes occupés, s'opposer à l'agression israélienne contre le Liban, empêcher Israël de poursuivre ses actions militaires contre la souveraineté du Liban et d'intervenir sous différents prétextes dans ses affaires intérieures. Israël est responsable des explosions successives dont, au Liban, tombent victimes des dizaines de civils innocents.

201. En République arabe du Yémen, nous sommes convaincus que les accords de Camp David et tout ce qui en émane, comme la question de l'autodétermination palestinienne qui y est mentionnée, ne répondent pas aux aspirations du peuple palestinien, ni aux exigences de la paix dans cette région. En fait, ces accords n'ont rien changé. Nous pensons que toute solution politique du problème doit tenir compte de ce qui suit : premièrement, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination en Palestine et à l'établissement de son état indépendant, sous la direction de son seul représentant authentique, l'OLP; deuxièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires occupés en 1967; troisièmement, la cessation des mesures israéliennes visant à installer le gouvernement sioniste en Jérusalem arabe, l'élimination de toutes les colonies de peuplement implantées dans les terres arabes par Israël et l'annulation de toutes les mesures de judaïsation dans la Rive occidentale et la bande de Gaza ayant comme but de modifier le caractère arabe des territoires occupés; quatrièmement, la participation de l'OLP

à toutes les instances internationales réunies dans le but de prendre toutes mesures destinées à résoudre le problème du Moyen-Orient par des moyens pacifiques, sur un pied d'égalité avec les parties concernées. Si nous tenons compte de ces principes, la paix sera possible. Sinon, la paix demeurera un rêve, un spectre errant pour les générations contemporaines, générations ravagées par les guerres et les conflits destructeurs depuis plus de 35 ans.

202. Mon pays constate avec une profonde inquiétude le rôle dangereux joué par Israël qui menace la paix et la sécurité au Moyen-Orient et qui terrorise sa population en y introduisant l'arme nucléaire. Il incombe à notre organisation de prendre des mesures efficaces contre Israël et de l'obliger à soumettre ses institutions et programmes nucléaires au contrôle et à l'inspection par l'ONU et ses agences spécialisées dans ce domaine. De même, une condamnation internationale de la collaboration nucléaire entre les deux entités racistes d'Afrique du Sud et d'Israël doit être faite et des sanctions sévères doivent être imposées contre ces deux entités aux fins de maintenir la paix et la stabilité dans le continent africain et au Moyen-Orient.

203. Israël ne se contente pas seulement de semer la terreur en introduisant l'arme nucléaire au Moyen-Orient et de mettre en danger la sécurité internationale, mais il se permet également d'attaquer les installations nucléaires pacifiques iraqiennes bien que l'Iraq ait adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La France, qui a installé le réacteur nucléaire en Iraq, ainsi que l'AIEA, ont assuré que cette installation avait été effectuée à des fins pacifiques et pour le développement. Nous demandons à l'ensemble de la communauté internationale de condamner les actes d'agression israéliens contre les installations nucléaires iraqiennes, actes d'agression qui sont particulièrement graves sur le plan international, car ils constituent le prélude à une guerre dont on ne saurait mesurer les conséquences.

204. Nous attendions la détente, la paix et des solutions justes au Moyen-Orient qui devaient être réalisées avec l'aide des deux grandes puissances. Au lieu de cela, nous assistons à un nouvel accord américano-israélien qui fait d'Israël le territoire d'une nouvelle base américaine dotée d'un grand nombre d'armes destructrices qui non seulement menacent la stabilité de la région, mais qui menacent également la paix dans le monde. Nous souhaitons que les Etats-Unis revoient leur position et fassent tous les efforts possibles en vue d'instaurer la paix.

205. Nous sommes particulièrement peïnés par la continuation de la guerre irano-iraquienne. Nous invitons les deux parties à arrêter les hostilités et à trouver une solution à ce problème sur la base des droits réciproques, et au moyen de pourparlers directs. Nous appuyons les initiatives prises par l'Iraq, pays frère, en vue d'accepter les bons offices des Nations Unies, de la Conférence islamique et du mouvement des pays non alignés afin de trouver une solution à ce problème pour le bien-être des peuples iranien et iraquien. Nous invitons les responsables iraniens à répondre favorablement à de telles initiatives.

206. La République arabe du Yémen continuera de rejeter toute présence militaire, quel qu'en soit la source ou la forme, dans la région de l'océan Indien et de la mer Rouge; nous estimons qu'il est nécessaire de considérer cette région une zone de paix sans bases militaires étrangères ou rivalités internationales. Nous tenons aussi à signaler le danger que pourraient causer les facilités accordées récemment par le Royaume-Uni, aux Etats-Unis, à l'île de Diego Garcia, dans l'océan Indien, à l'ensemble des peuples de la région, suite à la décision prise par les Etats-Unis d'installer sur cette île des armes aériennes stratégiques.

207. Il faut que se réunisse à Colombo la Conférence sur l'océan Indien afin que toutes les parties intéressées discutent de ce problème le plus rapidement possible, ainsi que le

recommande la résolution 34/80 B de l'Assemblée générale, afin que les tensions dans cette partie vulnérable du monde diminuent et que la liberté de navigation y soit assurée. Nous sommes fermement convaincus que la sécurité du golfe arabe est étroitement liée à la sécurité nationale arabe et que la responsabilité de la préserver concerne uniquement les Etats de cette région.

208. En ce qui concerne le problème de l'Afghanistan, nous estimons qu'il faut permettre au peuple afghan de choisir la voie qui lui convient, sans ingérence de quelque partie que ce soit. Il faut avoir recours aux possibilités diplomatiques qui permettraient à ce peuple d'arriver à cet objectif.

209. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que la course effrénée aux armements se poursuit, qu'il s'agisse d'armes traditionnelles ou d'armes nucléaires. Malgré les nombreuses résolutions adoptées par notre organisation dans ce domaine qui invitent à arrêter la course aux armements et à mettre fin à la fabrication d'armes destructrices, cette course aux armements s'accélère de plus en plus et l'humanité se trouve ainsi menacée de destruction complète. Il est donc du devoir de notre organisation de mettre fin à cette course terrible et d'aller dans le sens du désarmement, afin que l'humanité puisse vivre en paix, et faire confiance à son avenir. Il faut que les immenses ressources utilisées dans le déploiement d'efforts de guerre soit allouées à des buts constructifs et économiques, qui serviraient en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés.

210. Tout effort sincère qui tendrait à arrêter cette course aux armements est le bienvenu. Nous invitons les grands pays, et en particulier les Etats-Unis et l'Union soviétique, à poursuivre leurs pourparlers afin de mettre un terme à la course aux armes nucléaires. C'est le seul moyen qui permettra de sauvegarder l'humanité et tous ses acquis sur le plan de la civilisation.

211. Mon pays a toujours suivi une politique internationale qui a pour but d'essayer de mettre fin aux causes des conflits internationaux qui éclatent de temps à autre dans de nombreuses régions du monde. C'est ainsi que nous estimons qu'il faut mettre un terme à la crise qui existe en Corée entre les deux parties intéressées. Un dialogue sérieux doit s'instaurer entre les deux Corée, afin que des relations politiques et économiques puissent être établies, ce qui permettrait d'aller dans le sens de l'unité, sur une base démocratique acceptée par les deux parties. La République arabe du Yémen demande le retrait de la région de toutes les troupes étrangères, afin de créer un climat propice à l'unité coréenne.

212. Quant à la question de Chypre, mon pays pense qu'il faut arriver à une solution qui convienne aussi bien à la communauté grecque qu'à la communauté turque, et que l'île doit être réunifiée sur une base démocratique, qui permette à tous la liberté de croyance religieuse et l'égalité. Notre organisation doit contribuer à sauvegarder la paix et à mettre fin à la situation de crise régnant à Chypre. Toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent être mises en application et servir de base à la solution du problème chypriote.

213. Pour en venir à la question de Namibie, nous estimons que le fait qu'un régime raciste occupe ce territoire constitue un défi lancé à la communauté internationale et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il faut faire des efforts concertés pour mettre fin à cette odieuse occupation colonialiste. On doit venir en aide au peuple namibien dans sa juste lutte, sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique.

214. Si l'occupation raciste de la Namibie est un défi lancé à la volonté internationale, la présence du régime raciste en Namibie est en elle-même un point noir dans l'histoire

de l'humanité. L'occupation par des racistes expansionnistes est particulièrement grave. L'Organisation des Nations Unies doit prendre conscience des plans de cette entité raciste aidée par certains Etats impérialistes. Ces plans visent à permettre à cette entité raciste en Afrique australe de rester particulièrement forte; elle peut ainsi frapper partout en Afrique, avec force et sans aucune entrave.

215. Le régime de Pretoria s'apprête à développer son potentiel nucléaire et militaire pour agresser ses voisins, semer la terreur dans le continent noir et poursuivre ceux qui luttent pour la liberté, partout en Afrique. Mon pays a connu la répression et l'oppression. C'est pourquoi nous appuyons les mouvements de libération qui luttent pour la liberté et l'indépendance et contre toutes les formes de racisme. Il faut que la communauté internationale mette fin aux agissements racistes d'Israël et de Pretoria.

216. Chaque jour s'élargit le fossé entre pays en développement et pays développés. Le système économique mondial actuel en est la cause. Son impact est négatif pour les pays en développement et pour leur taux de croissance. Il faut instaurer un nouvel ordre économique international qui garantisse aux pays en développement la justice et leur permette d'être maîtres de leurs propres richesses. Il est indispensable à l'heure actuelle d'aller dans le sens d'un progrès véritable pour instaurer un nouvel ordre économique international sur une base démocratique, qui permette aux pays en développement d'accroître leurs potentialités, de relever leur niveau de vie et de mettre fin aux disparités qui existent dans les balances des paiements dont souffrent ces pays, les prix des produits industrialisés n'étant guère proportionnels à ceux des matières premières.

217. La situation économique internationale actuelle se dégrade continuellement. Son impact est particulièrement grave en ce qui concerne les relations économiques internationales et principalement entre pays en développement et pays développés. Aussi pensons-nous qu'il faut revenir au dialogue Nord-Sud pour maintenir des relations économiques stables ainsi que l'équilibre, la prospérité et la paix dans le monde.

218. Il faut que ce dialogue soit maintenu. S'il est interrompu, c'est parce que certains pays en développement ont refusé de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard des maux dont souffrent les pays en développement. Les pays développés ne doivent plus s'obstiner dans leur attitude, mais faire preuve de responsabilité pour faire face à cette dégradation économique mondiale.

219. Notre république place de grands espoirs dans la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui se tiendra prochainement à Cancún, l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés adopté à la Conférence de Paris, en septembre dernier⁷, le Programme d'action adopté à la Conférence de Nairobi, en août dernier³. Ces conférences représentent un progrès vers la solution des problèmes économiques des pays en développement.

220. La dégradation de la situation économique internationale doit en effet être arrêtée. Cette responsabilité incombe à tous les Etats du monde et plus particulièrement aux Etats les plus avancés. Notre organisation doit à nouveau aller dans ce sens, faute de quoi les dangers ne pourraient plus être évités.

221. Mon pays suit de près les événements politiques du monde. Cela ne nous empêche pas de favoriser le développement interne de notre pays. Le peuple du Yémen a effectué de nombreuses réalisations, obtenu nombre d'acquis. Nous construisons le Yémen moderne en essayant, grâce à la sagesse et à la détermination de notre peuple, de supprimer les obstacles au développement.

222. Sur le plan démocratique, nous avons accompli des progrès sensibles. Les syndicats ouvriers ont été créés; les municipalités ont été fondées sur une base démocratique saine, car nous sommes convaincus que l'homme libre constitue la base de toute société libre. De nouvelles élections libres pour le conseil du peuple, qui sera l'Assemblée législative du pays, auront bientôt lieu. Nous compléterons nos institutions démocratiques, lesquelles seront responsables du Gouvernement du Yémen.

223. Sur le plan économique, nos différents organismes et le capital national mettront en œuvre le plan quinquennal. Dans les domaines économique et scientifique, de nouveaux projets ont été mis sur pied, qui s'étendent à l'ensemble du pays.

224. Sous la direction avisée du président Ali Abdullah Saleh, nous envisageons avec beaucoup d'intérêt la réunion des deux Yémen. De nombreux accords économiques, sociaux et culturels ont abouti sur tous les plans. Les comités d'union poursuivent leurs travaux afin de réaliser cette unité des deux Yémen, que nous attendons tous. Les deux présidents se sont réunis à Taizz le mois dernier. Il s'agit là d'une réunion très importante qui assure la continuité des efforts en vue de la réunification sans délai des deux Yémen. L'établissement d'un nouvel Etat yéménite unifié, l'émergence d'une nouvelle entité politique, l'unité du peuple, l'intégrité territoriale et la souveraineté permettront sans doute de créer des bases nouvelles dans la région en vue d'une coopération régionale qui aidera tous les Etats concernés et favorisera l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région.

225. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de saisir cette occasion pour féliciter, au nom du Gouvernement de la République des Maldives et de ma délégation, M. Kittani, à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale.

226. Nous saluons en lui un homme d'une expérience exceptionnelle, obtenue grâce à une longue participation aux travaux des Nations Unies. Nous voyons en lui également le représentant d'un des pays membres éminent du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, avec lequel les Maldives entretiennent des relations étroites et fraternelles.

227. Qu'il me soit permis par la même occasion d'exprimer la très sincère gratitude de mon pays au président sortant, M. Rüdiger von Wechmar, qui s'est acquitté d'une façon admirable des devoirs inhérents à sa charge.

228. Je voudrais enfin remercier le Secrétaire général pour le dévouement indéfectible dont il a fait preuve au service des Nations Unies et l'engagement qu'il a pris de servir la paix et la stabilité internationales. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement d'une tâche si importante.

229. J'ai le grand plaisir, au nom de ma délégation, de souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation à Vanuatu et au Belize. Leur admission constitue un nouveau progrès sur la voie de la décolonisation totale et de l'universalité des Nations Unies.

230. Une fois de plus, le monde traverse une crise marquée par la tension, tension qui s'approfondit partout de manière inquiétante. Cette fois-ci, on peut dire simplement que l'audace de certains à s'immiscer dans les affaires intérieures de pays souverains et indépendants et le retour irresponsable à la course aux armements sont les causes principales de la détérioration du climat international, alors que la communauté mondiale continue de souffrir de la méfiance, de la peur et de l'injustice délibérée. Il y a quelques années, nous avons été encouragés par l'esprit de détente, par l'amorce d'un dialogue positif entre les superpuissances et

par la tendance d'un consensus général tendant à éviter le désastre d'une nouvelle guerre mondiale. Nous constatons maintenant qu'au lieu du respect de l'intérêt mutuel et de l'opinion de chacun c'est l'agression éhontée qui se fait de plus en plus fréquente. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la liberté est refusé par ceux qui continuent de se moquer de la justice et de la dignité humaine.

231. Les actes récents de l'Afrique du Sud contre le peuple de Namibie et les Etats africains indépendants voisins et l'escalade des opérations militaires d'Israël contre le peuple palestinien et les pays arabes voisins peuvent être considérés comme les symptômes d'une tumeur encore plus grave dans l'atmosphère internationale. Les agresseurs semblent être protégés dans l'intérêt des forts et des puissants. De même, nous constatons que les troupes étrangères qui sont intervenues pour changer le cours des événements en Afghanistan, au Kampuchea et dans de nombreux autres lieux d'Afrique et d'Asie se retranchent obstinément dans ces pays malgré les appels réitérés de la communauté mondiale pour qu'elles se retirent et laissent les peuples décider eux-mêmes de leur destin.

232. Puis, nous assistons à la nouvelle escalade de la course aux armements dans laquelle les superpuissances se sont lancées non seulement pour déployer de nouveaux types d'armes destructrices, mais aussi dans un effort dangereux pour utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires. Pour la communauté mondiale, l'idée même d'une guerre nucléaire aussi limitée que l'on pourrait prétendre relève du cauchemar. Nous estimons que des efforts sérieux doivent être faits dans l'immédiat pour atténuer une tension internationale toujours croissante qui plonge les instigateurs de la course aux armements dans une fièvre dévastatrice. Rien ne justifie que les puissances techniquement avancées se lancent dans la fabrication très coûteuse de nouvelles armes tandis que l'économie mondiale, et même l'économie interne de différents pays, traverse des difficultés dues à la crise économique. A moins de voir dans cette évolution un jeu où les joueurs sont les superpuissances et les spectateurs, le reste de la race humaine, il n'y a pas de sens à cette tendance irrationnelle et inhumaine.

233. La communauté internationale a connu suffisamment d'expériences amères dans le passé lorsque la logique de la suprématie, de la domination et de la colonisation l'emportait. Nous voulons croire que la communauté mondiale, qui comprend les grands et les petits, les riches et les pauvres, a suffisamment de maturité aujourd'hui pour reconnaître les dangers de la guerre et les vertus de la paix et de la coexistence pacifique. Toutes les nations ont le devoir de contribuer à la paix et à la stabilité mondiales. Les principes de paix, de justice et d'égalité sont clairement consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous avons le devoir solennel de les défendre et de remplir nos engagements à l'égard de la race humaine.

234. Les Maldives continuent de s'inspirer de la politique du non-alignement et se sont toujours efforcées d'apporter leur modeste contribution au renforcement de l'efficacité des Nations Unies, qui restent l'instance la plus importante pour la solution des problèmes internationaux et pour la consolidation des efforts de la communauté mondiale en faveur de la justice et de l'égalité. Nous sommes convaincus qu'il faut accroître le potentiel des Nations Unies pour leur donner les moyens de s'acquitter de mieux en mieux de leur mandat sacré. Cela ne sera possible que si les Etats Membres reconnaissent et apprécient pleinement le rôle des Nations Unies dans les questions globales, ainsi que le respect des intérêts communs et les avantages de l'universalité de l'Organisation.

235. La question de Namibie en est à un point où il faut redoubler d'efforts et prendre des mesures efficaces pour forcer l'Afrique du Sud à accepter l'opinion mondiale et

à respecter la volonté légitime du peuple de Namibie. Nous ne saurions rester de simples spectateurs alors que le régime de Pretoria accroît son oppression à l'égard du peuple de Namibie et franchit même à sa guise les frontières internationales. Les Maldives restent décidées à soutenir le peuple namibien par tous les moyens à leur portée dans sa lutte pour l'autodétermination et la liberté sous la direction de son mouvement de libération nationale, la SWAPO, et elles appuieront toutes mesures prises par la communauté mondiale, collectivement ou individuellement, en vue de l'indépendance de la Namibie. Nous espérons pouvoir fêter bientôt la fin de cet épisode complexe comme nous l'avons fait, il n'y a pas si longtemps, dans le cas de la Rhodésie et d'autres territoires coloniaux d'Afrique.

236. La situation au Moyen-Orient s'est détériorée au cours des 18 derniers mois en raison de la continuation de l'occupation des territoires arabes par Israël et de sa politique agressive persistante contre le peuple palestinien, lequel lutte pour se voir octroyer le droit légitime de créer sa propre nation souveraine et indépendante, droit qu'aucun être humain rationnel et civilisé ne saurait lui refuser. Le bombardement récent et aveugle du Liban par Israël et les nouvelles activités terroristes organisées tendant à la liquidation de la lutte palestinienne sont une nouvelle preuve d'une politique de mépris à l'égard des normes de conduite internationale. Les événements qui continuent de se dérouler dans la région donnent lieu de croire qu'à moins que des mesures ne soient prises pour mettre fin à l'occupation par Israël et pour résoudre la question palestinienne, le Moyen-Orient restera un foyer de tensions dangereux, qui affectera non seulement cette région, mais aussi le monde entier.

237. Je voudrais me référer particulièrement à l'attaque israélienne de la centrale nucléaire iraquienne que rien n'avait provoqué et qui montre clairement le danger de la politique stratégique adoptée par Israël, au mépris total des principes acceptés par la communauté mondiale, y compris par les amis les plus proches d'Israël.

238. Au cours de cette session, nous discuterons à nouveau du problème palestinien et je présume que nous allons réitérer notre ferme appui au droit légitime des Palestiniens à l'autodétermination, sans qu'aucun progrès soit réalisé vers la solution du vrai problème du peuple palestinien.

239. Ma délégation partage l'opinion de nombreuses autres délégations selon laquelle le Moyen-Orient est virtuellement la région la plus dangereuse au monde. Et si nous nous préoccupons du maintien de la paix mondiale, il nous faut redoubler d'efforts pour résoudre la question de Palestine le plus rapidement possible. La solution du problème n'interviendra pas tant que les Palestiniens n'auront pas reçu le plein droit d'exprimer leur volonté par l'intermédiaire de leur représentant légitime, l'OLP, dans toutes les délibérations concernant cette question grave et complexe. Nous ne pensons pas que ce problème se prête à une solution partielle qui puisse être trouvée unilatéralement ou bilatéralement, sans leur participation. Les Maldives restent décidées à soutenir les Palestiniens dans leur lutte pour retourner dans leur patrie et pour y établir leur propre nation.

240. Je me suis référé au début de mon intervention à une nouvelle tendance à s'ingérer dans les affaires intérieures des nations indépendantes. Les incidents illustrant ce comportement inacceptable sont innombrables; depuis quelques années, ces incidents vont de complots sournois pour renverser les gouvernements à des interventions militaires flagrantes pour modifier le statut politique et l'histoire des pays. Mon gouvernement, quant à lui, se préoccupe grandement de ces actes d'ingérence, qu'ils soient le fait de pays de l'ouest ou de l'est, et quelqu'en soit le prétexte. Nous estimons que l'idée en soi est déjà suffisamment mauvaise, mais l'atmosphère internationale qui prévaut témoigne d'une méfiance mutuelle entre les pays qui rend une situa-

tion déjà difficile plus confuse encore, situation dans laquelle aucune mesure ne peut être prise pour savoir si l'objet de cette intervention est d'aider le gouvernement d'un pays d'y installer la domination.

241. Je m'abstiendrai de répéter le point de vue de mon pays sur la présence des troupes étrangères en Afghanistan et au Kampuchea; ce point de vue a déjà été indiqué clairement et nous avons exposé avec précision notre position à l'Assemblée ainsi que dans le cadre du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique. Je me bornerai à souligner une fois de plus notre profonde foi dans les principes de la Charte des Nations Unies qui déplorent l'ingérence ou les interventions dans les affaires intérieures des Etats souverains et nous exhortent à résoudre les conflits et les divergences de vues par des moyens pacifiques.

242. Alors que je parle du règlement des conflits par la voie pacifique, je voudrais évoquer la question de Corée qui est toujours en suspens. Mon gouvernement estime que tous les efforts doivent être faits, collectivement et individuellement, pour faciliter la poursuite du dialogue entre le nord et le sud de la Corée en vue d'une réunification pacifique, comme l'envisage le peuple coréen lui-même sans ingérence extérieure.

243. De même, nous réaffirmons notre soutien au peuple chypriote dans les efforts qu'il fait pour consolider son indépendance dans le cadre de l'unité nationale, avec des droits égaux pour tous ses citoyens.

244. Ma délégation estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure rationnelle et efficace devant favoriser la paix mondiale. C'est pourquoi nous avons appuyé la proposition visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud, zone qui, nous l'espérons, pourra s'étendre par la suite ou, en tout cas, ouvrir la voie à l'établissement de nouvelles zones sous-régionales exemptes d'armes nucléaires en Asie et dans le Pacifique.

245. En ce qui concerne l'océan Indien, les Maldives sont toujours fidèles à leur politique de non-alignement; elles sont fermement résolues à maintenir leur territoire à l'abri des armes nucléaires et à empêcher l'établissement de toute base militaire étrangère sur leur territoire. En outre, les Maldives continueront de travailler en coopération avec les Etats du littoral et ceux de l'arrière-pays de l'océan Indien en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix. Nous espérons ardemment que, grâce à la coopération entre les pays de l'océan Indien et des autres pays intéressés, nous pourrions trouver dans la pratique le moyen de répondre aux aspirations de nos peuples sur cette importante question.

246. Passant maintenant à la situation économique internationale, nous estimons qu'il est indispensable d'amorcer le dialogue Nord-Sud et de faire tous les efforts possibles, aux Nations Unies et dans les organisations régionales, pour supprimer les inégalités de la situation économique actuelle. La raison nous conduit à croire qu'aucune nation, quel que soit son potentiel économique ou son état d'avancement technique, ne peut, à elle seule, construire son économie, isolément du reste du monde. Les Nations Unies sont pleinement conscientes des dimensions du problème que pose l'écart existant entre les riches et les pauvres. Et nous nous trompons lourdement si nous pensons qu'il appartient uniquement aux pays en développement de rectifier les erreurs de la situation économique actuelle. Les efforts laborieux des pays en développement du Sud et la survie même des pays les moins avancés dépendent avant tout de l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité et la justice. Voilà pourquoi il n'est que juste de compter sur une solution rapide des difficultés qui empêchent encore le lancement des négociations globales sous les auspices et dans le cadre des Nations Unies.

247. Malgré l'attitude hostile de certains pays développés, les délibérations qui ont eu lieu sous les auspices des Nations Unies, depuis que s'est fait jour l'idée du nouvel ordre économique international, ont abouti à des résultats positifs et nous espérons réaliser de plus grands progrès à l'avenir. Nous espérons que la prochaine Réunion internationale sur la coopération et le développement, à Cancún, constituera un nouveau pas vers la réalisation du nouvel ordre économique international fondé sur les avantages mutuels et la coopération.

248. Nous sommes heureux aussi de constater que la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a eu lieu récemment à Paris, a pu saisir, dans toute leur ampleur, les problèmes qui se posent aux pays les moins avancés. Les pays les moins avancés sont résolus à faire tous les efforts possibles pour améliorer les conditions économiques et sociales de leurs peuples et se sont déjà lancés dans la mise en œuvre de projets de développement ambitieux. Cependant, nous convenons tous que leurs efforts et leur ressources ne suffiront pas à la mise en œuvre de ces projets. Pour répondre aux besoins d'assistance immédiate des pays les moins avancés pour la première partie de la décennie et pour répondre à des besoins d'assistance plus importants dans la deuxième partie, la communauté internationale et notamment les pays développés devront au moins quadrupler leur assistance à des conditions de faveur pour 1990 par rapport au niveau de la fin des années 70. En même temps, nous estimons aussi qu'il faut réfléchir à nouveau aux critères sur lesquels repose le montant de l'assistance. Les Maldives, représentant l'un des pays les plus petits et les plus pauvres parmi les pays les moins avancés, se heurtent aux difficultés découlant des critères existants, qui sont parfois inopérants et ne tiennent pas toujours compte des besoins des pays les plus petits. Les donateurs, y compris les institutions internationales, se fondent souvent sur le critère purement quantitatif du revenu par tête d'habitant, ce qui fait que les pays dont la population est peu nombreuse sont abandonnés à leur sort. Les Maldives ne veulent pas rester à jamais dans la catégorie des pays les moins avancés. Cependant, du fait de nos ressources limitées, d'une part, et de nos conditions géographiques et démographiques critiques, d'autre part, il nous est impossible de sortir de la situation actuelle sans dépendre considérablement de l'assistance extérieure. Nous remercions tous les pays ainsi que toutes les institutions internationales qui nous aident à nous développer et nous espérons qu'ils continueront à nous appuyer.

249. Au terme de ces observations, je tiens à renouveler l'engagement de mon pays à défendre les principes et les objectifs des Nations Unies qui, de par leur nature, ont la responsabilité de la paix et de la justice et de la coopération internationales. Le peuple des Maldives continuera de travailler avec les Nations Unies et la communauté mondiale dans son ensemble à la réalisation de ces nobles objectifs.

250. Je souhaite plein succès à la présente session.

251. M. MOUSSAVI (Iran) [*interprétation de l'anglais*]* : La révolution islamique de l'Iran, la révolution anti-impérialiste, anticolonialiste et antidespotique menée par l'Imam Khomeini a triomphé, le 11 février 1979, au prix du sang de 60 000 martyrs et de la mutilation de plus de 100 000 personnes dont la sainte devise était *Allahu Akbar* (Dieu est grand) suivie du slogan politique de « Indépendance, liberté, République islamique ».

252. Enracinée dans l'enseignement sublime du saint Coran, notre révolution islamique vise essentiellement à instaurer l'égalité, la fraternité et des droits égaux pour toute l'humanité, indépendamment des considérations mesquines de race, de langue ou de couleur.

*L'orateur s'est exprimé en persan. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

253. Notre révolution considère l'homme comme la plus noble des créatures de Dieu sur terre, comme le thème principal de l'histoire mondiale, et lutte pour élever l'esprit de l'homme et l'encourager dans son élan vers la perfection morale; c'est la mission la plus importante et perpétuelle de la révolution et celle qu'elle s'est donnée comme obligation prioritaire pour lutter pour la libération de l'homme de tout asservissement colonial et inhumain.

254. Etant donné que la lutte, l'action politique, le mysticisme et la foi religieuse ne sont pas des catégories séparées dans l'esprit de notre pays, il s'ensuit nécessairement que les directives et la direction générale de notre politique étrangère se trouvent déjà décidées par la doctrine sublime de l'Islam qui, surtout, vise à créer des hommes et des femmes de vertu. Et c'est pour cette raison qu'il n'y a peut-être pas d'autre nation révolutionnaire qui croit plus profondément à la paix pour l'humanité que celle du peuple iranien et nulle autre n'est plus préparée à faire tous les sacrifices pour établir une paix qui garantirait les intérêts des plus démunis et des plus opprimés dans le monde entier.

255. En appliquant notre politique, nous sommes décidés à ne pas glisser d'un pouce vers l'Ouest ou l'Est, vers les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique ou la Chine; nous avons l'intention de rester indépendants.

256. Nous sommes décidés à construire un monde nouveau sur la base des enseignements sublimes de l'Islam, pour le salut de l'humanité, et à offrir à l'humanité assoiffée de justice un cadre nouveau de valeurs humaines. Nous assurons les peuples du monde que l'Iran islamique révolutionnaire ne cherche pas à créer le trouble où que ce soit dans le monde. Nous déclarons, avec notre franchise révolutionnaire, que la clé de la compréhension de la politique étrangère de l'Iran réside dans la compréhension des motifs qui inspirent la résistance et les sacrifices inouïs de notre peuple et c'est cette compréhension qui peut jeter les fondements d'une série de relations nouvelles fondées sur le respect de l'indépendance des pays opprimés et le respect de leur souveraineté.

257. Pendant plus d'un siècle, notre pays a été exposé aux valeurs mondaines de l'Ouest qui adorait l'argent, le luxe matériel et le pouvoir; l'une de nos principales tâches révolutionnaires a donc été de faire disparaître ce système de valeurs inhumain, mais nous déclarons maintenant que la grande révolution de notre peuple a réussi, au prix du sang de nombreux martyrs, non seulement à vaincre ces tendances axées sur l'Ouest mais à révolutionner complètement le système de valeurs de notre société. C'est pour cette raison que l'impérialisme américain et d'autres forces d'oppression ont essayé de recruter des sympathisants parmi les classes nanties de notre société qui ont été, plus ou moins, marquées par le slogan insensé du « rêve américain ». Si l'on étudie la structure humaine des prétendues organisations de gauche, dont certaines se cachent sous un masque islamique, on constate que même là les recrues viennent de familles capitalistes, technocrates, de grands propriétaires fonciers et de bureaucrates du régime renversé du Chah déchu dont les intérêts ont été ruinés par le système islamique de notre révolution. Feu notre président et martyr Rajaie, qui a été assassiné par les terroristes au service de ces groupes d'intérêts, n'était qu'un simple marchand ambulancier, et feu notre premier ministre martyr Bahonar gagnait à peine assez d'argent pour survivre. Tous nos hommes d'Etat à l'heure actuelle viennent de familles pauvres et opprimées de l'Iran, c'est-à-dire du peuple même qui a fait cette révolution victorieuse, à mains nues et au poing levé.

258. En Iran aujourd'hui, un homme n'est pas apprécié parce qu'il est président ou premier ministre; il n'est pas considéré en fonction de sa richesse ou de son pouvoir; les facteurs déterminants sont ses scrupules, ses vertus, le sens

du sacrifice qu'il peut avoir pour le bien de notre société. C'est exactement pour cette raison que le chef de notre révolution, l'Imam Khomeini, a dit : « Notre véritable chef est cet enfant de 13 ans qui s'est jeté sous un tank iraquien et l'a détruit par la bombe attachée à son corps. » Le martyr de quelque 80 hommes d'Etat, y compris un président, un premier ministre, un président de la Cour suprême, un grand nombre de ministres et de vice-ministres à la suite de l'attentat à la bombe des terroristes et leur relève immédiatement assurée par d'autres révolutionnaires prêts à mourir pour la cause de l'Islam sont un autre exemple éclatant de notre nouveau système de valeurs islamiques qui s'oppose au système de valeurs antihumain d'inspiration américaine.

259. Aujourd'hui, l'impérialisme des Etats-Unis fait ses dernières tentatives désespérées et a recours à des fantoches et des agents à sa solde en Iran, croyant dans son ignorance qu'en assassinant nos dirigeants et nos hommes d'Etat et en terrorisant notre peuple révolutionnaire il pourra un jour retourner en Iran; les impérialistes yankees ne comprennent pas que notre grande révolution islamique ne dépend pas d'individus, mais qu'elle ne compte que sur le Dieu tout puissant et sur les masses iraniennes qui sont constamment présentes sur la scène politique et que la révolution actuelle est un « fleuve qui ne peut remonter à sa source ». Cela a été clairement manifesté lorsque des centaines de nos chefs et administrateurs sont tombés victimes d'assassinats politiques sous les bombes de terroristes impitoyables; si cela s'était produit dans un autre pays, quel que soit son système politique, le gouvernement du pays serait tombé dans l'anarchie et le chaos, alors que dans notre révolution islamique les martyrs ne servent qu'à renforcer la détermination et l'unité de notre peuple.

260. Le peuple iranien et son chef révolutionnaire considèrent leurs efforts généreux pour consolider la République islamique en Iran comme des luttes pour la victoire de la vérité sur le mal et la mort de la révolution, comme une étape bénie en direction de la source éternelle de la vie. Nous sommes absolument certains que les chefs des superpuissances ne comprennent pas cette doctrine divine et c'est exactement pourquoi les Etats-Unis continuent d'avoir recours à des tentatives manquées, à des coups et à des conspirations en Iran et ne semblent rien apprendre de ces erreurs répétées.

261. Depuis notre révolution islamique victorieuse, les Etats-Unis d'Amérique ont fait tout ce qui était en leur pouvoir satanique pour renverser notre république islamique. Ils ont envahi l'Iran avec des avions et des navires de guerre porteurs d'hélicoptères; ils ont entrepris un coup d'Etat qui n'a pas réussi; ils ont tramé la guerre civile en Iran et encouragé leur protégé secret, l'Iraq, à envahir l'Iran avec une armée de 12 divisions extrêmement bien équipées, alors que l'Iran chaotique post-révolutionnaire n'avait pas d'armée organisée pour se défendre. Ils ont maintenant recours à la tactique satanique de l'assassinat et des bombes contre nos figures révolutionnaires les plus hautes et les plus pures, mais en même temps protestent à grands cris contre les violations des droits de l'homme en Iran. Notre peuple considère ces défenseurs des droits de l'homme dont les mains sont rouges du sang des peuples opprimés dans le monde avec mépris et dérision, comme ils le méritent. Nous connaissons bien la nature et le type de droits de l'homme que les Etats-Unis d'Amérique défendent. C'est le type de défenseurs des droits de l'homme qui se taisent lorsque l'impérialisme yankee commet des meurtres collectifs dans le monde entier, mais prennent tout à coup courage et vocifèrent lorsque les assassinats du Président, du Premier Ministre et de bien d'autres hommes d'Etat iraniens reçoivent leur juste punition dans nos tribunaux révolutionnaires. C'est le type de défenseurs des droits de l'homme qui ne lèvent pas le petit doigt pour condamner l'appareil militaire de la non-

entité sioniste lorsqu'elle massacre le peuple innocent du sud du Liban. C'est une idée nouvelle des droits de l'homme fabriquée par l'impérialisme et le sionisme; c'est le type de droits de l'homme dont les défenseurs sont les fabricants des bombes nucléaires et des bombes à neutrons; c'est le type de défenseurs des droits de l'homme qui versent des larmes de crocodile lorsque des meurtriers, des assassins et des poseurs de bombes sont exécutés, mais leur conscience ne les dérange pas lorsqu'ils laissent tomber des centaines de tonnes de bombes sur les peuples vietnamien et coréen et autres dans le monde entier. Il est paradoxal et ridicule que tous ces champions et défenseurs des droits de l'homme vivent aux Etats-Unis et non pas dans des pays comme le Bangladesh, l'Iran, l'Angola, la Namibie, l'Inde, la Libye, le Viet Nam, l'Algérie, la Syrie ou la Malaisie. Nous déclarons donc sans équivoque que nous n'avons pas la moindre foi en ce type de droits de l'homme dont les défenseurs se recrutent parmi les capitalistes américains ou européens, les sionistes mondiaux et les racistes notoires.

262. Nous croyons que l'humanité, sous le régime capitaliste de l'Europe et des Etats-Unis, s'est détériorée spirituellement et qu'une image authentique de l'humanité, tout à fait différente de celle que préconisent les Etats-Unis, apparaît dans les pays opprimés du monde.

263. Après la victoire de la révolution islamique de l'Iran, l'impérialisme mondial, ayant à sa tête les Etats-Unis, a perdu l'un de ses plus fidèles et puissants alliés sous la forme du régime corrompu du Shah. Par conséquent, il a attaché ses efforts au rétablissement de ses intérêts par tous les moyens.

264. Voici quelques-uns de ses efforts désespérés : d'abord, attaque militaire directe contre l'Iran qui, grâce à Dieu tout puissant, a été déjouée miraculeusement par une tempête de sable soudaine dans le désert de Tabas; ensuite, tentative pour diviser l'Iran et différentes provinces en aidant les généraux fugitifs du Chah et les groupes gauchistes fabriqués aux Etats-Unis pour affaiblir le gouvernement révolutionnaire central mais la ferveur révolutionnaire de notre peuple a démolit tous ces éléments d'inspiration étrangère; puis, tentative pour saper les structures sociales du peuple iranien afin de saboter l'unité de notre peuple qui a été la meilleure garantie de notre victoire révolutionnaire. Pour cela, les Etats-Unis ont exploité les services d'un grand nombre d'agents, d'opportunistes, d'hypocrites et de libéraux dont la démagogie habile et les aspirations non islamiques n'ont pas trompé notre peuple et n'ont pas pu rompre l'unité de nos masses; par conséquent, cette conspiration d'origine occidentale a échoué grâce à la diligence de notre chef et à l'action de notre peuple; et enfin, emploi de services du régime dépendant et mercenaire baathiste d'Iraq qui, pendant toutes les étapes de notre révolution islamique, a fait tout ce qu'il pouvait pour affaiblir et saboter notre révolution.

265. Voici une brève liste des services rendus à l'impérialisme des Etats-Unis par la clique au pouvoir en Iraq avant l'invasion militaire de l'Iran : premièrement, des milliers d'Iraniens vivant en Iraq ont été harcelés et déportés de force de leur pays de résidence; environ 50 000 Iraquiens et Iraniens ont été accusés d'être d'origine iranienne et ont été de ce fait expulsés de la manière la plus inhumaine; nombre d'entre eux ont trouvé la mort dans la région désertique, à la frontière irano-iraquienne; les biens de plus de 115 000 Iraniens résidant en Iraq ont été saisis; deuxièmement, les musulmans iraniens ont été empêchés de faire un pèlerinage en Iraq; troisièmement, des personnalités du clergé et des religieux révolutionnaires ont été maltraités, torturés et assassinés en Iraq, notamment l'ayatollah Mohammed Bagher Sadr et son érudite sœur révolutionnaire, ce qui a été une grande catastrophe pour le monde islamique; quatrièmement, des raids ont été organisés contre

des écoles iraniennes situées en Iraq, les professeurs ont été jetés en prison et leurs familles ont été torturées. Certains de ces enseignants ont disparu sans laisser de trace malgré plusieurs interventions de la Croix-Rouge; cinquièmement, on a donné refuge à un grand nombre de membres de l'armée iranienne qui avaient participé sous le régime du Chah au massacre du peuple iranien et qui avaient organisé divers groupes politiques et militaires pour lancer des attaques terroristes et des actes de sabotage contre la République islamique d'Iran; sixièmement, des programmes en perse, en kurde, en turc, en turkoman, en arménien et en baluchi ont été radiodiffusés pour provoquer des troubles tribaux, religieux et raciaux à l'intérieur de l'Iran, dont l'inspiration chauviniste était similaire à celle de la propagande utilisée par les prédécesseurs nazis du régime iraquien; septièmement, des cartes d'identité ont été délivrées aux ressortissants iraniens parlant arabe dans la province du Khouzistan; ces cartes portent la signature du gouverneur de Basra, en Iraq; huitièmement, un bureau appelé « Bureau de libération du Khouzistan » a été créé pour monter les ressortissants iraniens de langue arabe contre la République islamique d'Iran; ces mêmes personnes ont été ensuite les premières victimes de l'invasion de l'Iran, qui a mobilisé toutes les forces de l'Iraq; neuvièmement, des assassinats et toute une série d'actes de sabotage ont été commis à l'intérieur de l'Iran, dont l'explosion d'oléoducs. Dans l'ensemble, l'Iraq a commis quelque 425 actes d'agression contre le territoire iranien avant l'invasion générale de l'Iran en septembre 1980.

266. Tous ces actes criminels perpétrés contre la République islamique nouvellement établie n'ont pas pour autant ralenti notre révolution; le régime iraquien, poussé par l'impérialisme américain, a soudain envahi, le 22 septembre 1980, le territoire iranien, en procédant à des attaques aériennes, maritimes et terrestres. Le régime iraquien espérait ainsi occuper de vastes parties de l'Iran et ouvrir un nouveau front en vue de désintégrer l'Iran et de renverser rapidement la République islamique.

267. Nous entrons maintenant dans la deuxième année de cette guerre catastrophique imposée par l'Iraq. Les deux nations musulmanes, l'Iran et l'Iraq, pleurent des milliers de morts, des dizaines de milliers de blessés et d'invalides; ils déplorent le sort de millions de sans-abri et la destruction, dans les deux pays, d'une richesse économique qui se compte par milliards de dollars. C'est là le résultat d'une guerre stupidement imposée à l'Iran par les baathistes d'Iraq qui seront écrasés, chassés, refoulés et recevront sous peu une bonne leçon islamique.

268. Le monde sait que, même pendant la guerre, le régime iraquien n'a observé aucun principe moral : il a à maintes reprises lancé des raids contre des écoles, des hôpitaux, des mosquées, des quartiers résidentiels, des villes sans défense, en recourant à des bombardements aériens ou en utilisant des missiles sol-sol. Les agresseurs iraquiens ont aussi emprisonné des milliers de civils en tant que prisonniers de guerre; ils ont traité de véritables prisonniers de guerre de la manière la plus inhumaine qui soit, c'est-à-dire la plus baathiste possible. Les rapports de la Croix-Rouge internationale témoignent de ces cruautés baathistes.

269. Les baathistes iraquiens sont allés si loin dans l'insolence et dans le mépris de la vie humaine que leurs terroristes sanguinaires, déguisés en diplomates iraquiens, ont ouvert le feu sur des étudiants iraniens qui manifestaient légalement et pacifiquement à New Delhi, blessant non seulement six étudiants iraniens mais blessant également trois policiers indiens.

270. Evidemment, le monde sait que ce n'est pas la première fois que le régime iraquien commet des actes criminels en territoire étranger. A plusieurs reprises nous avons vu des Iraquiens ouvrir le feu dans différentes villes et capitales

du monde. Tous les gens bien informés se souviennent que le régime iraquien est responsable d'explosions à la bombe qui ont eu lieu au Koweït et dont il a eu le front d'attribuer la responsabilité à la République islamique d'Iran; mais, heureusement, les auteurs véritables de ces explosions ont été démasqués dans ce pays.

271. Les Iraquiens, qui poursuivent toujours la même politique scandaleuse, ont une fois de plus recouru à la même tactique éhontée en tenant l'Iran pour responsable du bombardement de l'installation pétrolière du Koweït. Et qui confirme les accusations de l'Iraq, sinon les Etats-Unis d'Amérique? Les autorités américaines ont maintenant annoncé que les informations rapportées par leurs avions espions AWAC confirment les accusations iraqiennes. Bien entendu, on doit savoir que les avions espions AWAC ne fournissent que les informations nécessaires à la politique étrangère des Etats-Unis. En revanche, ils n'ont pas été en mesure de détecter les bombardiers appartenant à la non-entité sioniste, qui ont effectué de longs vols jusqu'à Bagdad.

272. Nous réfutons ces accusations sans fondement et déclarons au monde entier que la déclaration du Secrétaire d'Etat de l'impérialisme des Etats-Unis fait partie d'une conspiration plus vaste visant à monter certains régimes réactionnaires et dépendants de la région contre notre pays. Nous avertissons l'impérialisme des Etats-Unis que ces manœuvres trompeuses ne sauveront pas leur protégé iraquien de l'abîme dans lequel il a été plongé en premier lieu par les Etats-Unis. Le monde, particulièrement le peuple américain, devrait savoir que les accusations américano-iraquiennes ne visent qu'à faciliter la vente des avions AWAC aux protégés américains dans la région. Mais on doit avoir présent à l'esprit le fait que ces régimes ne pourront pas se battre contre la volonté de leurs peuples, même si les Etats-Unis les appuient directement. Nous conseillons à ces régimes de se dissocier des superpuissances et de respecter la volonté de leurs peuples qui aspirent à l'indépendance et à la liberté.

273. Il doit donc être évident maintenant qu'en envahissant un pays indépendant, qui défie les puissances impérialistes de la région, l'Iraq poursuit la même politique que la non-entité sioniste appuyée par les Etats-Unis, à la différence près que, cette fois-ci, c'est le régime iraquien qui s'est porté volontaire pour faire le travail, se substituant à l'impérialisme et au sionisme.

274. Certaines questions de base permettent de comprendre cette funeste alliance. Le Gouvernement jordanien pourrait-il recevoir à Aqaba du matériel militaire destiné aux Iraquiens sans l'autorisation de l'impérialisme américain ou de sa non-entité sioniste? Serait-il possible aux bombardiers sionistes de lancer un raid contre des centrales atomiques sans être détectés par les avions espions AWAC ou sans la complicité iraquienne? Pourrait-on trouver un meilleur moyen de raviver l'image politique quelque peu ternie de l'Iraq qu'en recourant à un raid aérien des bombardiers sionistes? Pourquoi la France s'est-elle déclarée immédiatement prête à réparer les dommages causés aux centrales nucléaires? Quelle est la nature des régimes qui fournissent l'assistance financière nécessaire?

275. Tout comme la nature pro-américaine du Gouvernement du Chah n'a pu rester longtemps secrète, le temps montrera que le régime baathiste de l'Iraq est devenu au Moyen-Orient le meilleur ami de la non-entité sioniste.

276. Cependant, malgré tous les crimes de l'Iraq, dont certains exemples ont été mentionnés ici, le Gouvernement de la République islamique de l'Iran a reçu toutes les délégations envoyées en Iran par l'Organisation des Nations Unies, par la Conférence islamique et par le mouvement des pays non alignés et a expliqué clairement sa position à l'égard du régime iraquien; mais ce dernier s'est obstinément refusé

à faire justice aux exigences légitimes de la République islamique de l'Iran.

277. Ces demandes sont les suivantes : premièrement, retrait inconditionnel de toutes les forces iraqiennes occupant le territoire iranien; deuxièmement, identification de l'auteur de l'agression et condamnation de ce dernier par un tribunal international qualifié; troisièmement, mise en œuvre de l'accord d'Alger, conclu par l'Iran et l'Iraq, le 6 mars 1975⁸, à la signature duquel une photo a été prise où l'on voit l'heureuse partie iraquienne étreignant un criminel, l'ex-Chah d'Iran; quatrièmement, paiement par l'agresseur d'indemnités appropriées.

278. Il est assez surprenant que le régime iraquien ait l'intention d'accueillir la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés en 1982, à Bagdad, alors qu'en envahissant un pays révolutionnaire il a violé de façon flagrante les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les normes du mouvement des pays non alignés. Il est encore plus surprenant de trouver le représentant de ce pays, sauf le respect que nous pouvons éprouver pour sa personne, élu président de l'Assemblée générale. C'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies qu'un Etat Membre envahit un autre Etat Membre et que le représentant de l'envahisseur est élu pour présider cet organe suprême de l'Organisation des Nations Unies.

279. Au cours des 13 derniers mois, le Gouvernement iraquien a constamment violé les principes et les objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'Article 6 de la Charte stipule que « si un Membre de l'Organisation enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la présente Charte, il peut être exclu de l'Organisation par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ».

280. Nous remarquons cependant que non seulement l'Iraq continue de siéger aux Nations Unies, mais que son représentant a été élu Président de l'Assemblée générale, ce qui peut être considéré comme une forme de récompense et d'encouragement pour les agresseurs du monde.

281. Il ne fait aucun doute qu'à l'avenir les gouvernements qui ne trouvent pas ces principes et ces normes à leur goût illégitime n'hésiteront pas à les violer comme ils l'ont fait par le passé.

282. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran considère le silence de la communauté internationale vis-à-vis de l'agression ouverte du régime iraquien comme une marque d'indifférence à l'égard de son indépendance et de sa souveraineté, ainsi qu'une menace pour la paix du monde. Il est donc urgent d'attirer l'attention de l'Assemblée sur les conséquences néfastes de l'agression iraquienne. Premièrement, cette agression fournit aux Etats-Unis d'Amérique une excuse pour justifier sa présence militaire dans la région, par l'envoi d'unités navales, une menace aux nations de la région et la formation de forces multinationales de déploiement rapide qui devront être utilisées dans cette région; deuxièmement, cette agression est une atteinte à l'unité des pays islamiques et favorise l'invasion persistante du territoire libanais par l'ennemi sioniste; troisièmement, cette agression détourne l'attention du monde musulman de la question palestinienne et crée une manœuvre de diversion dans leurs luttes anti-impérialiste et antisioniste; quatrièmement, elle détruit les ressources humaines et matérielles de deux nations islamiques, l'Iran et l'Iraq, et menace les ressources des autres pays de la région.

283. La région du golfe Persique étant une voie de navigation importante dans le monde, le Gouvernement de la République islamique d'Iran doit contrôler la navigation sur cette route maritime, de façon ferme et stricte afin de protéger le passage normal de la marine marchande. Le

Gouvernement de la République islamique d'Iran, pour sa part, garantit la sécurité et la liberté de navigation sur cette route maritime particulièrement vulnérable. Toutefois, il ne permettra pas le passage de navires transportant du matériel de guerre destiné à l'Iraq, car ces cargaisons constituent une violation des principes de neutralité vis-à-vis des belligérants. Nous confisquerons le matériel de guerre destiné à l'Iraq et détournerons ces navires vers leurs ports d'origine, afin de décourager l'Iraq dans la poursuite de cette guerre insensée.

284. La nation musulmane de l'Iran ne considère pas la conspiration de l'impérialisme américain à l'égard de la République islamique d'Iran et des autres pays musulmans comme un élément distinct du problème du sionisme dans la région. Bien que certains régimes dépendants réactionnaires ne le disent pas, un milliard de musulmans dans le monde savent que l'impérialisme américain et le sionisme sont inséparables l'un de l'autre.

285. Mais la puissance des arsenaux impérialistes et sionistes, leur conspiration étendue et leurs accords de coopération stratégique pour juguler les nations révolutionnaires ne peuvent que renforcer notre détermination de les combattre encore plus résolument qu'auparavant; comme nous l'avons souvent déclaré par le passé, nous sommes prêts à nous battre coude à coude avec nos frères et nos sœurs palestiniens, syriens et libanais pour libérer tous les territoires arabes occupés par les sionistes.

286. Dans notre pays, nous avons dominé la logique de la force et des baïonnettes avec nos poings levés et nous sommes certains qu'un milliard de musulmans feront de même sur le plan international.

287. Pour nous, musulmans, repousser l'agresseur de la Palestine et reconnaître de manière absolue les droits du peuple palestinien représentent des obligations religieuses. Nous croyons fermement que ce problème essentiel du Moyen-Orient ne pourra être résolu par personne d'autre que par les musulmans eux-mêmes; aucune flambée de chauvinisme chez les Arabes, aucun jeu politique, tant de l'Est que de l'Ouest, ne pourra résoudre ce problème de façon équitable et honorable. C'est pourquoi le Gouvernement de la République islamique d'Iran a proposé la création du front islamique contre le sionisme et l'impérialisme. Nous espérons que dans un avenir proche nous assisterons à des initiatives concrètes en vue de la création de ce front islamique uni.

288. Malgré la guerre que l'Iraq a imposée à l'Iran et nos efforts pour bouter l'envahisseur hors du territoire iranien, le Gouvernement de la République islamique d'Iran n'a jamais négligé ses devoirs islamiques à l'égard du peuple palestinien, en particulier, et des problèmes du Moyen-Orient, en général.

289. Nous continuerons à résister et à nous battre de toutes nos forces contre l'agression sioniste dans les territoires des Etats frères de Syrie, de Palestine et du Liban. L'Iran révolutionnaire ne nourrit ni préjugé racial ni animosité à l'égard du peuple juif. Mais, à notre avis, le sionisme est un mouvement politique enraciné dans le racisme et l'expansionnisme, qui a abusé du prétexte de la mission divine de notre prophète Moïse — que la paix soit avec lui — et s'est scandaleusement servi de ce prétexte pour camoufler ses crimes similaires à ceux commis par les nazis. Le sionisme est rejeté aujourd'hui par tous les pays du monde épris de liberté, et il ne peut être toléré davantage.

290. A cet égard, j'estime nécessaire d'exposer la position de mon gouvernement concernant un plan que nous considérons comme l'extension et la continuation des accords de Camp David. Nous déclarons que ce prétendu nouveau plan, qui apparemment demande l'autonomie de certaines parties de la Rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza, n'est qu'une copie conforme des accords de

Camp David. Nous affirmons sans ambiguïté que ces plans, inspirés par les Etats-Unis d'Amérique, ont été conçus pour maintenir l'agression américaine dans notre partie du monde et pour embourber le peuple palestinien et les peuples musulmans du monde dans les marécages du compromis. Mais les peuples musulmans, dans le monde entier, ne sauront rester indifférents devant une conspiration d'une telle envergure.

291. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran estime que l'invasion militaire de l'Afghanistan par une superpuissance et l'instauration d'un régime impopulaire imposée au peuple afghan ne doivent pas être examinées seulement sous l'angle de la violation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du peuple opprimé de l'Afghanistan; nous devons reconnaître que cette agression foule aux pieds la dignité, l'honneur, les traditions, la culture, l'histoire et surtout la foi et les croyances religieuses de tout un pays.

292. La République islamique d'Iran, dont le peuple a des liens culturels, linguistiques, traditionnels et historiques étroits et, surtout, une religion commune avec la nation opprimée d'Afghanistan, ne saurait rester silencieuse devant cette agression. Aussi la République islamique a-t-elle été la première à condamner l'invasion militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique et à exiger le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'occupation du territoire afghan.

293. Nous devons ajouter à regret que l'impérialisme américain essaie de justifier son envahissante présence dans l'océan Indien et certains pays à régimes réactionnaires en utilisant cette présence soviétique en Afghanistan.

294. Nous sommes persuadés que le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan priverait les Etats-Unis d'Amérique du prétexte de leur présence dans la région et désarmait aussi les régimes fantoches à la solde des Américains qui appuient implicitement l'entité sioniste en leur enlevant leur meilleur épouvantail démagogique du « danger du communisme ». Si le Gouvernement de l'Union soviétique est véritablement anti-impérialiste, il ne devrait pas faciliter délibérément l'expansion de l'impérialisme dans la région. Si l'Union soviétique considère la présence américaine dans l'océan Indien comme une provocation et un danger, elle devrait savoir que seul un gouvernement populaire islamique et anti-impérialiste en Afghanistan pourrait réduire ce danger et l'éliminer à long terme.

295. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran considère le retrait des forces d'occupation étrangères de l'Afghanistan et la reconnaissance du droit à l'autodétermination de la nation afghane comme la seule solution au problème et rejette toute idée de négociations qui seraient menées sans la présence des véritables représentants du peuple de l'Afghanistan.

296. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran exige que l'océan Indien devienne une zone de paix, libre de toute arme nucléaire et de toute présence étrangère. De plus, nous estimons que la présence militaire et les bases militaires des grandes puissances dans l'océan Indien menacent la paix des pays côtiers et accroissent les possibilités d'une ingérence, d'une domination et d'autres conspirations de puissances étrangères dans les affaires intérieures de ces Etats. La formation des forces de déploiement rapide, d'inspiration américaine, dans l'océan Indien contribue à semer la confusion et le trouble dans la région et intensifie les rivalités entre les superpuissances. Cela créera sans aucun doute une situation dangereuse dans notre partie du monde.

297. L'Iran considère que la sécurité dans l'océan Indien est une question qui ne concerne que les Etats côtiers. Aussi rejetons-nous toute ingérence des superpuissances dans cette région. De plus, nous considérons que les ressources du

fond de l'océan Indien doivent être exploitées pour le développement économique et le bien des peuples de la région.

298. L'Iran appuie la résolution faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale*] et estime que la mise en œuvre rapide et complète de cette résolution mettra un terme aux rivalités des superpuissances et évitera à l'avenir les tensions dans cette région.

299. Dans notre monde d'aujourd'hui, nous devons faire face au recours de plus en plus fréquent à la force militaire, ce qui est bien sûr une conséquence de la recrudescence de la course aux armements. Les arsenaux nucléaires des deux superpuissances ainsi que ceux des autres puissances impérialistes augmentent chaque jour et se perfectionnent de plus en plus. Cette expansion est loin d'être limitée aux armes nucléaires et stratégiques; elle s'étend aussi au domaine des armes classiques, ce qui oblige les nations opprimées et démunies du monde à augmenter de plus en plus leur potentiel militaire pour assurer leur sécurité. Et c'est ainsi que les ressources qui devraient être consacrées au développement et au bien-être des peuples affamés et opprimés du tiers monde sont englouties dans le renforcement des forces militaires et dans l'achat d'armes de guerre qui ne profitent en fin de compte qu'aux militaristes des superpuissances. La mise au point et la fabrication d'armes nucléaires et l'augmentation progressive du nombre des pays qui possèdent ces armes antihumaines dévastatrices ont conduit le genre humain au bord du précipice. Ils nous faut trouver de toute urgence le moyen d'éviter une catastrophe mondiale.

300. Malgré toutes les catastrophes déclenchées par les superpuissances et dont les peuples du monde ont été les victimes, de nouvelles armes destructrices sont encore mises au point par l'impérialisme américain. La bombe à neutrons et sa nature antihumaine n'ont pas besoin d'être soulignées. La fabrication de cet engin inhumain nous rappelle de manière patente la nature criminelle et inhumaine des dirigeants des Etats-Unis. Toutes les nations éprises de paix, et particulièrement le peuple américain, ont le devoir moral de protester énergiquement contre la fabrication d'une telle arme.

301. Le Gouvernement américain déclare que la région du golfe Persique est d'un intérêt vital pour les Etats-Unis d'Amérique et pour les autres pays occidentaux. C'est en recourant à ce genre de logique impérialiste que ce gouvernement essaie de justifier ses agressions contre les pays et les peuples opprimés de la région. En outre, les Etats-Unis invoquent comme prétexte de leur combat contre les peuples musulmans du golfe Persique qui tentent de se libérer du joug des puissances impérialistes de prendre en main leur destin et de rechercher l'indépendance des opprimés de la région, la défense de leurs intérêts sanglants.

302. La formation de ce que l'on appelle la force de déploiement rapide multinationale est une autre tentative dans le même sens et les raisons annoncées pour justifier cette formation ne sont que des excuses cousues de fil blanc pour donner le change face aux desseins impérialistes de l'Amérique et de ses collaborateurs; elles sont totalement inacceptables pour les nations de la région. A notre avis, l'une des raisons principales de ces agressions tient à la crainte qu'éprouvent les Américains de voir la révolution islamique d'Iran étendre son influence.

303. La République islamique d'Iran voit dans la formation de cette force une nouvelle conspiration et une nouvelle action armée menée contre le peuple musulman de cette région et contre l'ordre divin de sa vie. Il nous faut cependant, à notre grand regret, dire que certains gouvernements impopulaires de la région ont coopéré avec la politique agressive de l'impérialisme américain.

304. Cependant, et comme cela arrive si souvent, ces actes, loin de contribuer à l'instauration de la paix dans la région et donc dans le monde, ne font qu'intensifier les tensions

et la violence qui y règnent et fournir à d'autres puissances un prétexte pour se livrer à des actes similaires.

305. Nous pensons en conséquence que la présence de toute force étrangère dans le golfe Persique en particulier et dans l'océan Indien en général aux fins de la protection des intérêts impérialistes des puissances, qu'elles soient de l'Est ou de l'Ouest, ne peut que troubler la tranquillité politique et la stabilité de la région et constituer une menace grave pour la paix mondiale. C'est pourquoi le Gouvernement de la République islamique d'Iran a exigé à de nombreuses reprises que les superpuissances mettent fin à leur présence militaire dans le golfe Persique et dans l'océan Indien, qu'elles cessent d'intervenir dans cette région et qu'elles y démantèlent leurs bases militaires.

306. L'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de la République islamique d'Iran est son opposition et sa lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes et quels que soient les masques qu'il emprunte. La Constitution de notre république islamique considère l'indépendance, la liberté et la justice comme des droits accordés par Dieu aux peuples du monde et, tout en nous abstenant de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres nations, nous nous déclarons en faveur des luttes légitimes des opprimés contre les oppresseurs, partout dans le monde.

307. Depuis le tout début, la révolution iranienne a toujours soutenu les mouvements de libération et défendu fermement les droits légitimes des nations dominées par le colonialisme et par l'impérialisme dans leur lutte pour la liberté et pour l'indépendance. La politique suivie par la République islamique d'Iran au sein du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de l'Assemblée générale l'atteste et, chaque fois que des questions de colonialisme ont été débattues dans ces instances, l'Iran a demandé l'application de la Déclaration [*résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale*] et a soutenu sans réserve les droits des peuples dans les territoires colonisés et non autonomes à l'autonomie et à l'indépendance.

308. Une forme particulièrement insultante et répugnante de colonialisme est pratiquée par l'Afrique du Sud en Namibie. Dans cette partie du monde une minorité à la peau blanche impose sa domination implacable et oppressive à une majorité à la peau noire avec le soutien de l'impérialisme occidental.

309. C'est pourquoi tous les efforts internationaux, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, y compris les innombrables résolutions demandant l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud et du colonialisme en Namibie, n'ont pas produit les résultats escomptés et que le régime raciste sud-africain, soutenu par certains pays occidentaux et Israël, avec à sa tête l'impérialisme américain, continue l'application de sa politique inhumaine d'*apartheid* et empêche le gouvernement de la majorité en Afrique du Sud et en Namibie.

310. Nous condamnons l'occupation de la Namibie par le régime raciste illégal de l'Afrique du Sud et nous soutenons la lutte du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, représentant authentique du mouvement de libération du peuple sud-africain. Nous condamnons énergiquement la politique répugnante et inhumaine de l'*apartheid* pratiquée par le régime raciste illégal de l'Afrique du Sud et nous soutenons le peuple de l'Afrique du Sud qui lutte pour ses droits de l'homme légitimes.

311. L'un des exemples les plus frappants du généreux soutien des impérialistes à l'Afrique du Sud nous a été donné lors de l'invasion récente de l'Angola par les forces sud-africaines. Malheureusement, une fois de plus, à cause du veto américain, les Nations Unies n'ont pu s'acquitter de l'obligation que leur confère la Charte des Nations Unies

de maintenir la paix et la stabilité dans le monde. C'est ainsi que le Gouvernement américain a ouvertement et sans pudeur appuyé les opérations d'agression du régime sud-africain. Nous condamnons, en termes les plus énergiques, cette violation flagrante de l'intégrité, de l'indépendance politique et de la souveraineté de l'Angola.

312. La situation au Sahara occidental est un autre exemple évident des efforts désespérés des impérialistes pour perpétuer leur domination. A ce jour, de nombreux pays ont reconnu la République démocratique arabe sahraouie et appuyé la lutte du peuple sahraoui pour éliminer le colonialisme. La République islamique d'Iran a reconnu, elle aussi, la République arabe sahraouie, sous la direction du Front Polisario⁹, mouvement authentique de libération du peuple sahraoui, et a déclaré qu'elle appuyait moralement et politiquement la lutte légitime de ce peuple pour l'indépendance politique et l'autodétermination.

313. Nous estimons que les superpuissances de l'Est comme celles de l'Ouest auraient dû tirer une leçon des désastreuses conséquences de leurs agressions dans les pays du tiers monde. Si elles veulent être prises au sérieux lorsqu'elles parlent du respect de la dignité humaine, de leur amour de la paix et de leurs efforts pour la stabilité du monde, elles doivent s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays et particulièrement des pays africains et apprendre que les peuples démunis du continent africain ont eux aussi le droit de disposer d'eux-mêmes. La République islamique d'Iran croit fermement que les richesses abondantes et les ressources de ces régions doivent être exploitées en vue de l'épanouissement de la vie matérielle et spirituelle des peuples démunis et opprimés de l'Afrique qui souffrent depuis trop longtemps aux mains des colonialistes européens et américains.

314. La République islamique d'Iran estime que l'attaque commise par les avions de chasse américains contre les avions libyens constitue un acte d'agression contre un pays ami et une nation sœur, la Libye. Nous condamnons cette action militaire et pensons que ce comportement aberrant est motivé par la crainte éprouvée par les impérialistes de voir se développer la conscience des peuples.

315. De l'avis du peuple et du Gouvernement de la République islamique d'Iran, la division de la Corée, malgré sa longue histoire et sa culture ancienne, est un autre phénomène regrettable. Nous estimons que la division de la Corée et les entraves à son unité sont le résultat direct de l'ingérence et de l'influence de l'impérialisme mondial, l'Amérique en tête, et nous les condamnons.

316. Dans le monde contemporain, les relations économiques restent injustes et déséquilibrées et le fossé qui sépare les pauvres des riches s'élargit malgré toutes les conférences, assemblées et réunions internationales de toutes sortes.

317. Nous recommandons aux pays du tiers monde de se confier au Dieu tout-puissant, de faire front sur la puissance véritable de leurs peuples et de se lever contre l'impérialisme mondial qui domine et opprime leurs nations sur les plans économique, politique et culturel. C'est ainsi seulement que les pays du tiers monde pourront opérer des changements politiques et économiques sans avoir à redouter les puissances d'oppression de ce monde, parvenir à une véritable indépendance politique et économique et prendre les mesures propres à satisfaire leurs besoins économiques et techniques sans avoir à dépendre des pays industrialisés développés.

318. Nous croyons en outre que les pays opprimés du monde doivent utiliser leur pétrole et autres ressources de leur sous-sol comme des armes contre l'impérialisme et autres milieux avides de pouvoir. Contrairement à la propagande des pays impérialistes, si les superpuissances peuvent avoir recours à des armes destructrices pour anéantir l'humanité et la dominer, notre pétrole et nos autres

ressources matérielles peuvent être employées à la libération de milliards d'êtres humains du joug des superpuissances.

319. Nous jugeons nécessaire ici d'expliquer la position de la République islamique d'Iran à l'égard des organisations internationales et de leur capacité de résoudre les problèmes des opprimés. Selon nous, ces organisations internationales, au lieu de servir de moyen de lutte contre la tyrannie et l'oppression, au lieu d'être un instrument d'établissement de la paix et de la justice dans le monde, sont devenues essentiellement des centres de concessions faites aux superpuissances, en même temps qu'un paravent à la mise en œuvre de leurs politiques. Les restrictions imposées à la présente délégation iranienne aux Nations Unies par le Gouvernement américain sont un exemple récent de la domination des institutions internationales par les Etats-Unis. L'Administration des Etats-Unis a refusé de délivrer des visas d'entrée à deux ministres adjoints des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, et ce pour des raisons spécieuses. Nous avons également été prévenus que si nous arrivions ici dans un avion iranien celui-ci risquait d'être confisqué à l'aéroport de New York. C'est pourquoi nous demeurons attachés à notre opinion selon laquelle aussi longtemps que l'Organisation des Nations Unies ne se libérera pas de l'influence des superpuissances, aussi longtemps qu'elle ne servira pas la cause des nations opprimées du monde qui constituent la majorité de ses membres, on ne saurait s'attendre que cette organisation soit en mesure de s'acquitter pleinement des obligations et des devoirs qui lui sont assignés par sa Charte. A titre de première mesure vers la libération de l'Organisation des Nations Unies, il convient, de toute urgence, d'en déplacer le Siège vers un pays impartial et d'abolir le droit de veto dont jouissent des gouvernements puissants.

320. En conclusion, en tant que représentant de la République islamique d'Iran, j'annonce aux opprimés et aux démunis du monde qu'aujourd'hui un milliard de musulmans se lèvent à travers le monde, que l'Islam, une fois de plus, masse ses forces bénies de libération sur la scène mondiale et que notre foi nous dit que le mouvement de cette vague immense d'humanité opprimée anéantira l'impérialisme mondial dirigé par le grand Satan, les Etats-Unis d'Amérique.

321. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse.

322. M. AL-QAYSI (Iraq) [*interprétation de l'anglais*] : Il est bien évident que le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a, par erreur, pris la tribune de l'Assemblée générale pour la radio ou peut-être pour la télévision de Téhéran. Il nous a dit que les dirigeants iraniens étaient déterminés à édifier un monde nouveau sur la base des sublimes enseignements de l'Islam, pour le salut de l'humanité et pour offrir à celle-ci, qui a soif de justice, un cadre nouveau de valeurs humaines. Je suis certain que l'humanité éclairée, y compris le monde de l'Islam, continuera à dire avec emphase « Non, je vous remercie. »

323. Et comment la réponse pourrait-elle être autre alors que la révolution de Khomeini n'a abouti qu'à l'effusion de sang, à l'agression et à la destruction aveugle? Comment la réponse pourrait-elle être différente devant une perspective médiévale rétrograde qui n'apporte que la haine, le chaos et le sectarisme? Est-ce là cette révolution complète du système des valeurs qui domine l'Iran, comme le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a essayé de nous le faire croire?

324. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a déclaré qu'il n'avait aucune foi dans ces droits de l'homme préconisés par des gens recrutés parmi des capitalistes américains, des sionistes mondiaux bien connus ou des racistes notoires. Qu'il me soit permis de demander si M. Bani Sadr fait partie de l'une de ces trois catégories, car il a parlé de la manière

la plus claire de la question des droits de l'homme en Iran. S'il en est ainsi, permettez-moi de rappeler au Ministre des affaires étrangères de l'Iran qu'un représentant de l'Iran, l'an dernier, en cette même salle de l'Assemblée générale, a exprimé sa grande fierté d'avoir élu de manière démocratique ce président déposé.

325. Je poserai une autre question : quel est le concept de Khomeini en matière de droits de l'homme? Sur la base des actes et non des mots, c'est un concept d'exécutions massives sans procès, même au cours du mois saint du Ramadan, d'hommes, de femmes et d'enfants. C'est l'oppression de minorités, une perspective religieuse sectaire et un rôle, qu'il s'est conféré à lui-même, d'arbitre de la pureté religieuse imposée sur tous les autres. C'est la conviction d'une mission mondiale qui au nom de l'Islam serait donnée de manière si malheureuse et si injuste à cette noble religion.

326. Dans une déclaration de Khomeini à quelques membres du clergé que l'on est convenu d'appeler le parti républicain islamique, publiée dans un pamphlet secret de ce parti très fermé appelé *Sada al-Mostafoon* — et je la cite d'après le journal *Al-Seyasah* du 9 avril 1981 du Koweït —, Khomeini a, dit-on, instruit ces membres du clergé dans les termes suivants :

« L'Iran est prêt aujourd'hui à mener la révolution partout dans le monde et ce principe nécessite des sacrifices, de la patience et de la foi. La tâche du clergé est de redonner vie au message de l'Islam. Cette tâche ne peut être accomplie autrement qu'en organisant la rébellion sur les territoires de l'Arabie, de l'Iraq, de la Grande Syrie, de l'Afrique et sur le reste des Etats du monde. Votre mission est grande si vous suivez cette voie, celle qui consiste à faire renaître la gloire de l'Iran par l'établissement d'un empire islamique dont l'Iran représente les fondements. Tellé est la foi de l'Iran aujourd'hui : enflammer la rébellion et conduire les musulmans dans une guerre sainte contre leurs dirigeants. »

327. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran s'est livré à une tentative futile d'accuser mon pays, dans un langage qui ne répond ni aux normes, ni aux traditions de notre organisation, non plus qu'il ne satisfait un esprit rationnel et éclairé. Ce qui inspire ceux qui suivent Khomeini, c'est la conviction que plus ils useront de leur diatribe contre l'Iraq, mieux ils seront entendus. Je n'ai pas besoin de répondre dans le détail aux accusations du Ministre des affaires étrangères de l'Iran, car nous n'avons rien entendu de nouveau. Mais le fait demeure que les falsifications tombent toujours dans des contradictions ridicules qui enlèvent toute crédibilité à ce qu'elles peuvent contenir et, à cet égard, permettez-moi de citer un ou deux exemples.

328. Concernant l'allégation selon laquelle l'Iraq a déclaré l'Iran responsable de l'attaque menée contre les installations pétrolières du Koweït, de connivence avec les Etats-Unis, je ne sais pas si le Ministre des affaires étrangères de l'Iran sait que les Ministres des affaires étrangères arabes, le 3 octobre, avant-hier par conséquent, ont dénoncé à l'unanimité l'acte d'agression de l'Iran contre le Koweït, condamné la politique iranienne consistant à semer l'insécurité dans la région et demandé à l'Iran de rentrer dans le rang.

329. En tant que deuxième exemple, on nous a dit que l'Iraq s'était volontairement prêté à faire le jeu du sionisme

et a attaqué l'Iran. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran pensait peut-être qu'il devait se défendre en disant : Qu'en est-il de l'agression d'Israël contre les installations nucléaires de l'Iraq? Mais on nous a dit que cet acte d'agression avait été commis pour rehausser le prestige politique de l'Iraq dans les relations internationales, prestige qui allait diminuant. Qu'est-ce qui peut être plus ridicule que cela? Je ne sais pas. Une préoccupation a été exprimée pour la libération de la Palestine et il y a eu un appel ardent contre le sionisme.

330. Et pourtant, le Ministre des affaires étrangères de l'Iran n'a pas dit un seul mot au sujet de la preuve implacable que mon pays a fournie à l'Assemblée générale, contenue dans le document A/36/518, et relative à la collaboration militaire entre l'Iran et Israël, à la libération de la Palestine et à cette farce que constitue le front islamique uni. Mais la charité commence par soi-même. Est-ce que le Ministre des affaires étrangères de l'Iran pourrait venir à la tribune et dire à l'Assemblée générale que l'Iran est prêt à se retirer des trois îles arabes occupées par le Chah? Il ne le ferait pas, car on nous dit qu'il s'agit d'un territoire iranien.

331. Le Ministre des affaires étrangères de l'Iran a essayé d'embellir sa déclaration en traitant d'un certain nombre de questions dont nous sommes normalement saisis à l'Organisation, et cela exige un rappel à l'ordre. Nous devons lui rappeler que, dans notre organisation, nous traitons de ces questions conformément à des normes, à des traditions, à des principes, et que sa façon de présenter les choses ne peut pas convaincre l'Assemblée générale, étant donné qu'il a dit aussi clairement et naturellement que notre organisation couvre simplement les rivalités des superpuissances. Cette accusation est portée contre nous tous.

La séance est levée à 19 h 50.

NOTES

1. Déclaration publiée le 27 novembre 1971, à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tenue à Kuala Lumpur; voir document A/C.1/1019.

2. Voir *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexes I et II.

3. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A et B.

4. Présentée au cours d'une entrevue radiodiffusée transmise par le Riyadh Domestic Service, le 7 août 1981. Pour le texte de cette entrevue, voir le Foreign Broadcast Information Service, Daily Report, FBIS-MEA-81-153, du 10 août 1981, vol. 5, n° 153, p. C 3.

5. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 42, n° 655.

6. Voir *Basic Documents of the League of Arab States, Document Collections Number 1*, publié par The Arab Information Center, New York, 1955.

7. *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

8. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1017, n° 14903.

9. Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro de Oro.